

Proudreed

PROUDREED

20 avenue du Québec, Z.I du Courtabœuf /
Villebon-sur-Yvette (91)

Diagnostic environnemental du milieu souterrain

Rapport

Réf : CESIIF211421 / RESIIF12831-01

TTH / EPU

28/06/2021



GINGER BURGEAP Agence Ile-de-France • 143 avenue de Verdun – 92442 Issy-les-Moulineaux
Cedex

Tél : 01.46.10.25.70 • burgeap.paris@groupeginger.com





PROUDREED
Diagnostic environnemental du milieu souterrain

SIGNALETIQUE

CLIENT

RAISON SOCIALE	PROUDREED
COORDONNÉES	7 rue de l'Amiral d'Estaing CS 41694 75773 Paris cedex 16
INTERLOCUTEUR	Willy GUERIN Tel : 06 45 24 93 07 Willy.GUERIN@PROUDREED.com

GINGER BURGEAP

ENTITE EN CHARGE DU DOSSIER	GINGER BURGEAP Agence Ile-de-France 143, avenue de Verdun – 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex Tél : 01.46.10.25.70 • burgeap.paris@groupeginger.com
CHEF DU PROJET	Thomas THIEBAUD Tél. 06 89 03 70 76 Email : t.thiebaud@groupeginger.com
COORDONNÉES Siège Social <i>SAS au capital de 1 200 000 euros dirigée par Claude MICHELOT</i> <i>SIRET 682 008 222 000 79 / RCS Nanterre B 682 008 222 / Code APE 7112B / CB BNP Neuilly – S/S 30004 01925 00010066129 29</i>	Siège Social 143, avenue de Verdun 92442 ISSY LES MOULINEAUX Tél : 01.46.10.25.70 E-mail : burgeap@groupeginger.com

RAPPORT

Offre de référence	PESIIF14645-01 du 04/03/2021
Numéro et date de la commande	202101691910031 - 18/05/2021
Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CESIIF211421 / RESIIF12831-01
Numéro d'affaire :	A39714
Domaine technique :	SP11

SIGNATAIRES

DATE	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Supervision / validation Nom / signature
28/06/2021	01	T.THIEBAUD 	E.PUYDEBOIS 	E.PUYDEBOIS 



SOMMAIRE

Synthèse technique	5
1. Introduction	6
1.1 Objet de l'étude.....	6
1.2 Codification des prestations	7
1.3 Documents de référence et ressources documentaires	8
2. Visite de site (A100)	9
2.1 Localisation et environnement du site.....	9
2.2 Description du site et des activités exercées.....	10
3. Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)	13
3.1 Evolution générale du site - Etude des photographies aériennes	13
3.2 Historique des activités pratiquées sur le site.....	14
3.3 Données disponibles sur l'état du milieu souterrain (études antérieures)	18
3.4 Conclusion sur l'étude historique et identification des activités potentiellement polluantes	20
4. Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des milieux (A120)	21
4.1 Contexte climatique	21
4.2 Contexte géologique.....	21
4.3 Contexte hydrologique	22
4.4 Contexte hydrogéologique.....	22
4.5 Utilisation de la ressource en eau dans le secteur d'étude	22
4.6 Risque d'inondation	23
4.7 Zones naturelles sensibles	24
4.8 Recensement des sites BASIAS, BASOL, ARIA et SIS	26
4.9 Conclusion sur la vulnérabilité et la qualité des milieux	28
5. Schéma conceptuel	29
6. Recommandations pour les investigations terrains	29
7. Limites d'utilisation d'une étude de pollution	30

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site et usages alentours dans un rayon de 500 mètres	9
Figure 2 : Localisation des installations ou activités potentiellement polluantes à l'intérieur de l'entrepôt	11
Figure 3 : Localisation des installations ou activités potentiellement polluantes à l'extérieur de l'entrepôt	11
Figure 4 : Localisation des investigations précédemment réalisées	19
Figure 6 : Carte géologique 1/50 000 (Source : BRGM)	21
Figure 7 : Usages de l'eau dans le secteur d'étude	23
Figure 8 : Zones naturelles sensible dans les environs du site.....	25
Figure 9 : Localisation des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m autour de l'emprise étudiée.....	27



TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources documentaires consultées.....	8
Tableau 2 : Localisation et environnement du site	9
Tableau 3 : Description du site	10
Tableau 4 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1987	13
Tableau 5 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1989.....	13
Tableau 6 : Activités pratiquées sur le site	15
Tableau 7 : Caractéristiques des captages d'eau dans un rayon de 2 km autour du site	22
Tableau 8 : Zones naturelles remarquables	24
Tableau 9 : Caractéristiques des sites BASIAS, ARIA, BASOL et SIS dans un rayon de 500 m autour du site étudié	26
Tableau 10 : Synthèse sur la vulnérabilité et sensibilité des milieux	28

ANNEXES

- Annexe 1. Compte rendu de visite de site et reportage photographique
- Annexe 2. Fiche ICPE du site
- Annexe 3. Documents recueillis à la Préfecture
- Annexe 4. Rapport de diagnostic de pollution des sols GRS Valtech (rapport 04T1258 du
18/05/2004)



Synthèse technique

CONTEXTE		
Client	PROUDREED	
Nom / adresse du site	20 avenue du Québec, Z.I du Courtabœuf / Villebon-sur-Yvette (91)	
Contexte de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> Cette étude est réalisée en vue de la revente du site. 	
Projet d'aménagement	Inconnu	
Informations sur le site lui-même	Superficie totale	23 700 m ² environ
	Parcelles cadastrales	Parcelle 08 de la section AP
	Propriétaire	QUARTZ PROPERTIES
	Exploitant et usage actuel	CENTTHOR
	Environnement proche	Industriel
	Historique connu	<ul style="list-style-type: none"> avant 1987 : parcelle agricole ; 30/07/1987 – 20/09/2004 : société PLEIN CIEL. Le site est utilisé pour des activités de stockage de papier ; 20/09/2004 – 27/03/2007 : société SPICERS. Le site est utilisé pour des activités de stockage de papier ; 27/03/2007 – 13/09/2012 : société CEPL (Compagnie Européenne de Prestations Logistiques) Courtaboeuf (filiale du groupe Marionnaud). Le site est utilisé pour des activités de stockage de parfum ; depuis le 13/09/2012 : société CENTTHOR.
Statut réglementaire	Installation ICPE et régime	Rubrique 2925 – Charge Accumulateurs - Enregistrement Rubrique 1510-2 – Entrepôts couverts - Enregistrement
	Situation administrative	en cours d'activité. Soumis à enregistrement
Contexte géologique et hydrogéologique	Géologie	<ul style="list-style-type: none"> argiles jaunes et ocre jusqu'à une profondeur de 12 mètres environ ; sables moyens à fins, blancs, peu argileux, jusqu'à une profondeur de 60 mètres environ ;
	Hydrogéologie	<ul style="list-style-type: none"> il existe une nappe dans les limons des plateaux; son niveau se situe à environ 5 m de profondeur. Elle n'est pas exploitée dans les environs du site.
Impacts connus sur le milieu souterrain	Etudes antérieures	<ul style="list-style-type: none"> GRS Valtech (rapport référence 04T125, en date du 18/05/2004). GINGER BURGEAP (rapport BURGEAP RESIIF05195-01 en date du 27/11/2015)
	Impacts milieu sols	Aucun impact n'a été mis en évidence dans les sols lors de ce diagnostic. Toutes les teneurs des substances analysés (métaux lourds et hydrocarbures totaux) sont inférieures ou de l'ordre de la limite de quantification du laboratoire.



1. Introduction

1.1 Objet de l'étude

Dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, la société PROUDREED a confié à la société BURGEAP la réalisation d'une mise à jour de l'audit environnemental phase I réalisé 2015 (rapport BURGEAP RESIIF05195-01 en date du 27/11/2015).

Le présent rapport porte sur l'audit environnemental de phase 1 (étude historique et documentaire) du bien immobilier localisé 20 avenue du Québec, Z.I du Courtabœuf à Villebon-sur-Yvette (91) visité le 26/05/2021 par un ingénieur BURGEAP.

L'étude historique, la définition des zones à risques de pollution pour le milieu souterrain et nos préconisations sur les suites à envisager (actions urgentes, investigations sur site par exemple) font l'objet du présent rapport.



1.2 Codification des prestations

Le présent rapport est conforme à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017 et aux exigences de la **norme AFNOR NF X 31-620 1, 2 et 5 : décembre 2018 - « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués »**, pour le domaine A : « Etudes, assistance et contrôle » et le domaine D : « Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement ».

Prestations élémentaires (A) concernées	Objectifs	Prestations globales (A) concernées	Objectifs
<input checked="" type="checkbox"/> A100	Visite du site	<input type="checkbox"/> AMO en phase études	Assister et conseiller son client pendant tout ou partie de la durée du projet, en phase études.
<input checked="" type="checkbox"/> A110	Etudes historiques, documentaires et mémorielles	<input type="checkbox"/> LEVE Levée de doute	Le site relève-t-il de la politique nationale de gestion des sites pollués, ou bien est-il « banalisable » ?
<input checked="" type="checkbox"/> A120	Etude de vulnérabilité des milieux	<input checked="" type="checkbox"/> INFOS	Réaliser les études historiques, documentaires et de vulnérabilité, afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations.
<input type="checkbox"/> A130	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations	<input type="checkbox"/> DIAG	Investiguer des milieux (sols, eaux souterraines, eaux superficielles et sédiments, gaz du sol, air ambiant...) afin d'identifier et/ou caractériser les sources potentielles de pollution, l'environnement local témoin, les vecteurs de transfert, les milieux d'exposition des populations et identifier les opérations nécessaires pour mener à bien le projet
<input type="checkbox"/> A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols	<input type="checkbox"/> PG Plan de gestion dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site	Etudier, en priorité, les modalités de suppression des pollutions concentrées. Cette prestation s'attache également à maîtriser les impacts et les risques associés (y compris dans le cas où la suppression des pollutions concentrées s'avère techniquement complexe et financièrement disproportionnée) et à gérer les pollutions résiduelles et diffuses. Réalisation d'un bilan coûts-avantages (A330) qui permet un arbitrage entre les différents scénarios de gestion possibles (au moins deux), validés d'un point de vue sanitaire (A320). Préconisations sur la nécessité de réaliser, ou non, les prestations un plan de conception des travaux (PCT), un contrôle de la mise en œuvre des mesures (CONT), un suivi environnemental (SUIVI), la mise en place de restrictions d'usage et la définition des modalités de leur mise en œuvre. Précision des mécanismes de conservation de la mémoire en lien avec les scénarios de gestion proposés
<input type="checkbox"/> A210	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines	<input type="checkbox"/> IEM Interprétation de l'Etat des Milieux	La prestation IEM est mise en œuvre en cas de la mise en évidence d'une pollution historique sur une zone où l'usage est fixé (installation en fonctionnement, quartier résidentiel, etc.), la mise en évidence d'une pollution hors des limites d'un site, un signal sanitaire Comparable à une photographie de l'état des milieux et des usages, la prestation IEM vise à s'assurer que l'état des milieux d'exposition est compatible avec les usages existants [9]. Elle permet de distinguer les situations qui ne nécessitent aucune action particulière, peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et leurs usages constatés, nécessitent la mise en œuvre d'un plan de gestion
<input type="checkbox"/> A220	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux superficielles et/ou les sédiments	<input type="checkbox"/> SUIVI	Suivi environnemental
<input type="checkbox"/> A230	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les gaz du sol	<input type="checkbox"/> BQ Bilan quadriennal	Interpréter les résultats des données recueillies au cours des quatre dernières années de suivi Mettre à jour l'analyse des enjeux concernés par le suivi sur la période sur les ressources en eau, environnementales et l'analyse des enjeux sanitaires
<input type="checkbox"/> A240	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air ambiant et les poussières atmosphériques	<input type="checkbox"/> CONT Contrôles	Vérifier la conformité des travaux d'investigation ou de surveillance Contrôler que les mesures de gestion sont réalisées conformément aux dispositions prévues
<input type="checkbox"/> A250	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les denrées alimentaires	<input type="checkbox"/> XPER Expertise dans le domaine des sites et sols pollués	Expertise dans le domaine des sites et sols pollués
<input checked="" type="checkbox"/> A260	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées	<input type="checkbox"/> VERIF Evaluation du passif environnemental	Effectuer les vérifications en vue d'évaluer le passif environnemental lors d'un projet d'acquisition d'une entreprise
<input type="checkbox"/> A270	Interprétation des résultats des investigations	Prestations globales (D) concernées	Objectifs
<input type="checkbox"/> A300	Analyse des enjeux sur les ressources en eaux	<input type="checkbox"/> ATTES	Attestation à joindre aux demandes de permis de construire (PC) ou d'aménager dans les secteurs d'information sur les sols (SIS) ou au second changement d'usage (loi ALUR).
<input type="checkbox"/> A310	Analyse des enjeux sur les ressources environnementales		
<input type="checkbox"/> A320	Analyse des enjeux sanitaires		
<input type="checkbox"/> A330	Identification des différentes options de gestion possibles et réalisation d'un bilan coûts/avantages		
<input type="checkbox"/> A400	Dossiers de restriction d'usage, de servitudes		



1.3 Documents de référence et ressources documentaires

Les différentes consultations réalisées pour la rédaction de ce rapport sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Ressources documentaires consultées

Organisme consulté	Nature des données/références
IGN	Photographies aériennes
Préfecture de l'Essonne Service ICPE	Pas d'évolution dans le dossier
Archives communales	Non consulté dans cette mise à jour
Archives départementales de l'Essonne	Non consulté dans cette mise à jour
Agence de l'eau de l'Essonne	Liste des captages
ARS de l'Essonne	Captages d'eau potable
BRGM/Infoterre	Géologie et captages, BASIAS
GEORISQUES	Recensement des risques naturels et technologiques, PPRT, PPRI, SIS, BASOL, cavités souterraines, émissions polluantes, réseaux et canalisations
Ministère en charge de l'Environnement / BASIAS	Localisation et situation des anciens sites industriels
Ministère en charge de l'Environnement / ARIA	Accidents portant atteinte à l'Environnement.
Ministère en charge de l'Environnement / CARMEN (base de données)	Zones naturelles remarquables
Carte géologique	BRGM – N°219 de Evry
Carte hydrogéologique	-
PPRI	PPRI de Yvette

Cette mise à jour s'appuie sur la précédente étude de diagnostic de pollution des sols réalisée par GRS Valtech au droit du site (rapport n° 04T125, « Diagnostic du sous-sol » daté du 18/05/2004) et celle de BURGEAP (rapport BURGEAP RESIIF05195-01 en date du 27/11/2015).



2. Visite de site (A100)

2.1 Localisation et environnement du site

Tableau 2 : Localisation et environnement du site

Adresse du site	20 avenue du Québec, Z.I du Courtabœuf / Villebon-sur-Yvette (91)
Superficie totale	23 700 m ² environ
Parcelles cadastrales	Parcelle 08 de la section AP
Propriétaire du site	QUARTZ PROPERTIES
Exploitant du site (et activité de l'exploitant)	CENTTHOR pour des activités de stockage et logistique de matériel de stand de salons et d'exposition
Abords du site (Figure 1)	<ul style="list-style-type: none">• à l'ouest et à l'est : la zone industrielle de Courtabœuf ;• au nord : la zone industrielle de Courtabœuf puis la forêt domaniale du Bois des Gelles ;• au sud : l'autoroute A10.

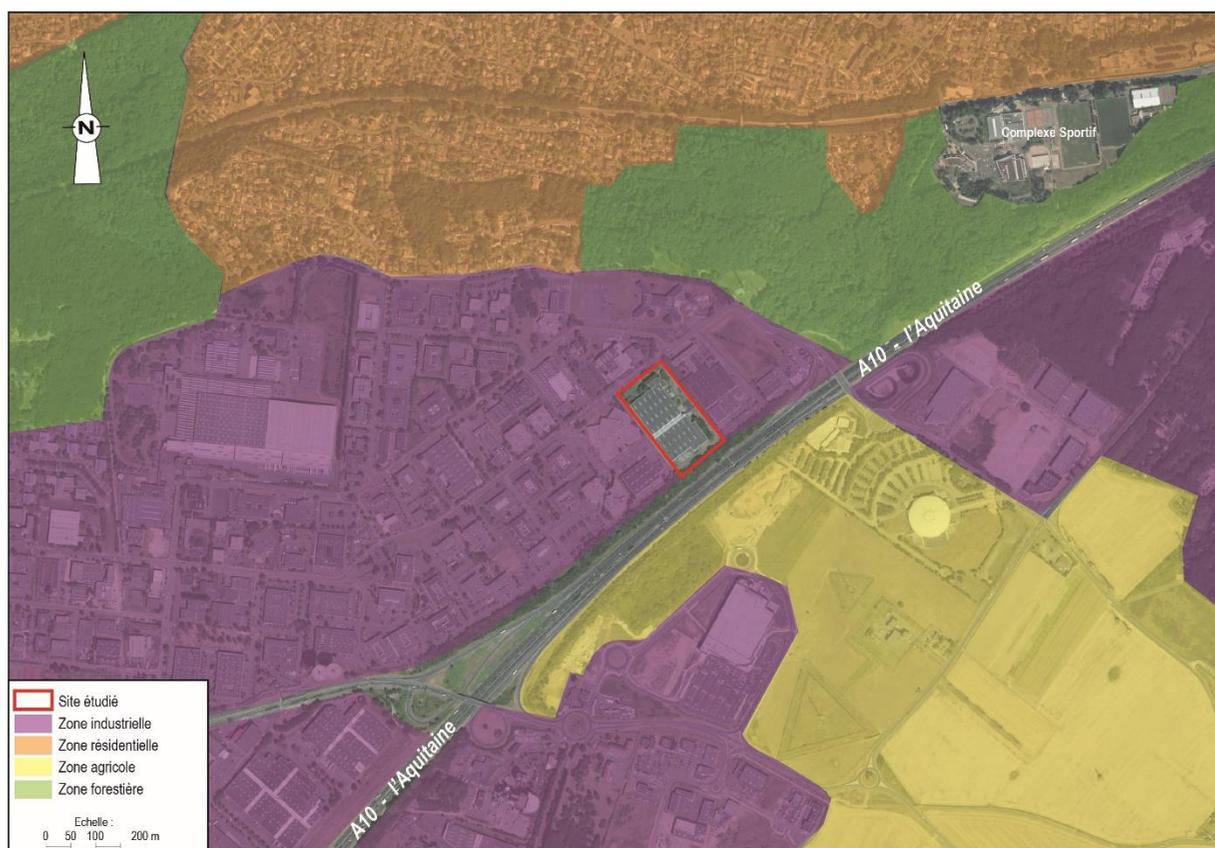


Figure 1 : Localisation du site et usages alentours dans un rayon de 500 mètres



2.2 Description du site et des activités exercées

La visite du site a été réalisée le 26/05/2021, en présence de Thomas THIEBAUD de GINGER BURGEAP, Willy GUERIN et Luc DE PONCINS de PROUDREED et M. LAUNAY de CENTTHOR.

Les photographies et le compte-rendu de la visite de site sont présentés en **Annexe 1**. Les informations recueillies sont synthétisées dans le **Tableau 3** et sur la **Figure 2**.

Tableau 3 : Description du site

Aménagements / occupation des sols	<p>Les espaces extérieurs présentent de nombreux stockages au sol de meubles en bois, éléments métalliques de stand.</p> <p>L'espace intérieur est lui occupé par de nombreux stock de matériaux en bois (planche majoritairement) destiné à la mise en place de faux sol dans les salons d'expositions</p>
Clôture / surveillance / conditions d'accès	Clôture en bon état avec présence de barbelé en bordure est du site
Etat des revêtements	L'ensemble du site est ceint d'une dalle d'enrobé sur les façades nord, est et sud, et par une parcelle enherbée sur la façade ouest. Une dalle béton épaisse est présente à l'intérieur de l'ensemble du hangar en bonne état
Activités et/ou installations potentiellement polluantes	<p>Les activités et installations potentiellement polluantes recensées lors de la visite effectuée par BURGEAP sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la dizaine de quais de déchargement, situés en façades est et sud du bâtiment ; • le local de charge des chariots élévateurs, présent dans la cellule n°2 (en partie sud du bâtiment) ; • la chaufferie (au gaz), présente en façade est du bâtiment ; • les groupes froids, présents en façade nord du bâtiment ; • le transformateur électrique, présent en partie nord du bâtiment ; • le local de sprinklage, présent en partie nord du bâtiment ; • les bennes de recueil de déchets, présentes en limite sud du site.
Traces de pollution au sol	Aucune trace de pollution n'a été observée lors de la visite

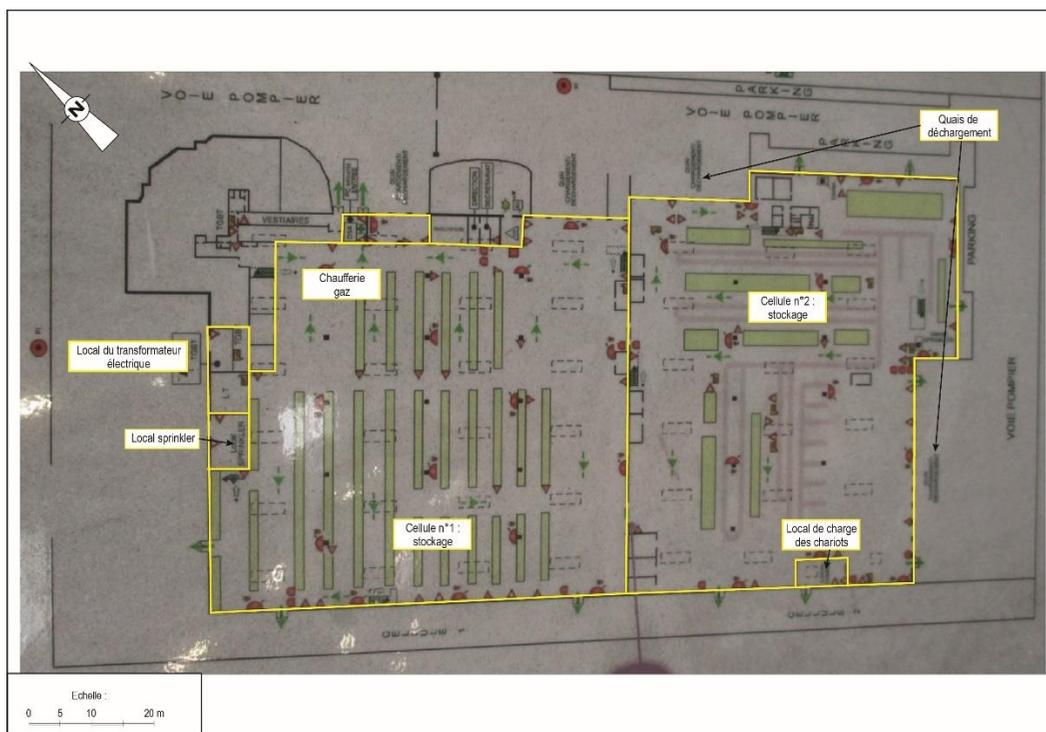


Figure 2 : Localisation des installations ou activités potentiellement polluantes à l'intérieur de l'entrepôt



Figure 3 : Localisation des installations ou activités potentiellement polluantes à l'extérieur de l'entrepôt



PROUDREED
Diagnostic environnemental du milieu souterrain
Visite de site (A100)

Le site est en sécurité et aucune mesure d'urgence n'est à mettre en place. Le site n'a pas évolué depuis la dernière étude en 2015 excepté la présence de stockages extérieurs plus importants.

Les photographies et le compte rendu de la visite de site sont présentés en **Annexe 1**.



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

3. Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

3.1 Evolution générale du site - Etude des photographies aériennes

D'après les photographies aériennes anciennes des années 1987, 1989, 1994, 2000, 2015, et 2020, le site est dans sa configuration actuelle depuis environ 25 ans (1994). Le site était auparavant une parcelle enherbée inoccupée.

Les clichés (ou extrait de clichés) les plus significatifs des évolutions historiques du site et de ses environs figurent ci-après.

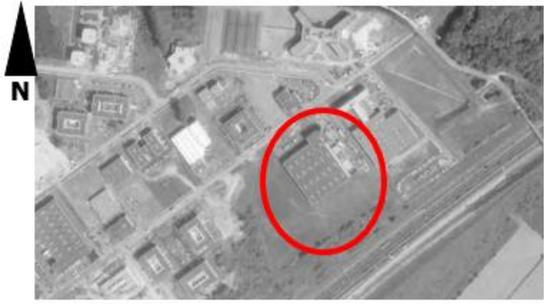
Tableau 4 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1987	Tableau 5 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1989
 <p>la parcelle est entièrement enherbée, et visiblement non utilisée. Des bâtiments apparaissent aux alentours du site</p>	 <p>Seul la cellule n°1 (partie nord du bâtiment) est présente sur le site, la partie sud est enherbée. L'activité poursuit son développement dans l'environnement proche du site</p>

Tableau 6 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1994	Tableau 7 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2020
 <p data-bbox="239 874 881 929">Le terrain est dans sa configuration actuelle ainsi que l'environnement du site.</p>	 <p data-bbox="904 893 1494 948">Le terrain est dans sa configuration actuelle ainsi que l'environnement du site.</p>

3.2 Historique des activités pratiquées sur le site

L'activité de l'exploitant actuel du site (stockage et logistique de matériel de stand de salons et d'exposition, exercé sous la raison sociale CENTTHOR) est classée au titre du régime ICPE. La fiche du site est disponible en **Annexe 2**.

Il est à noter que la fiche disponible sur le site des ICPE n'est pas à jour : elle indique que le site est utilisé pour des activités de stockage de 80 m³ de liquides inflammables. Cette activité concernait l'activité de CEPL (cf. ci-après).

Il est à noter que les activités des précédents occupants du site ont également été soumises au régime des ICPE. Le site a été exploité sous les raisons sociales successives suivantes :

- 30/07/1987 – 20/09/2004 : société PLEIN CIEL. Le site est utilisé pour des activités de stockage de papier. L'activité a débuté en 1988 (cf. ci-après) ;
- 20/09/2004 – 27/03/2007 : société SPICERS. Le site est utilisé pour des activités de stockage de papier ;
- 27/03/2007 – 13/09/2012 : société CEPL (Compagnie Européenne de Prestations Logistiques) Courtaboeuf (filiale du groupe Marionnaud). Le site est utilisé pour des activités de stockage de parfum ;
- Depuis le 13/09/2012 : société CENTTHOR.

Les différentes activités du site ont fait l'objet des documents administratifs suivants :

- 30/07/1987 : arrêté préfectoral régissant les activités de la société Plein Ciel (document non disponible) ;
- 24/10/2005 : arrêté préfectoral régissant les activités de la société SPICERS (document disponible en **Annexe 3**) ;
- 30/03/2007 : arrêté préfectoral régissant les activités de la société CEPL Courtaboeuf (document non disponible) ;
- 20/10/2007 : récépissé de déclaration de modification des activités du site lors de l'arrivée de la société CEPL Courtaboeuf (document disponible en **Annexe 3**) ;



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
 Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

- 12/09/2011 : mise à jour de l'arrêté du 24/10/2005 relative aux activités de la société CEPL Courtaboeuf (document non disponible).

Par ailleurs, un rapport concernant les activités du site soumises à la législation sur les ICPE a été rédigé en 2007 par le bureau d'études SAFEGE pour le compte de la société CEPL Courtaboeuf. Ce rapport a permis d'établir l'historique suivant :

- 09/11/1987 : permis de construire pour la cellule n°1 (cellule nord) accordé à la société HTC ;
- 29/01/1988 : transfert de ce permis à la société des papeteries détaillants ;
- 23/04/1993 : permis de construire pour la réalisation de la deuxième tranche accordé à la société HTC, puis transféré à la société des papeteries détaillants le 30/06/1993 ;
- 2005 (date exacte inconnue) : achat de la société Plein Ciel par la société SPICERS, puis déclaration de l'activité du site en tant qu'ICPE (arrêté du 24/10/2005) ;
- 10/04/2006 : signature d'un bail commercial entre les sociétés SPICERS et CEPL Courtaboeuf ;
- 29/09/2006 : transfert de ce bail à la société Quartz Properties (filiale du groupe PROUDREED).

Après consultation du dossier du site, disponible au service des installations classées, les informations relatives aux activités exercées sur le site sont synthétisées dans le **Tableau 6** ci-dessous et en **Figure 2**. Des documents et plans extraits de ce dossier sont fournis en **Annexe 3**.

Tableau 6 : Activités pratiquées sur le site

Activité / rubrique ICPE	Régime de classification ¹	Date du début de l'activité	Date de fin de l'activité	Cessation faite (Oui/Non)	Commentaires
1510-1 Stockage de matières combustibles (volume de 97 120 m ³ , quantité totale : 2 800 t)	A	24/10/2005	Inconnue	Ne sait pas	Stockage au droit du local de charge des chariots élévateurs, localisation précise indisponible. Cette installation a été utilisée par la société SPICERS.
2925 Atelier de charge d'accumulateurs (puissance totale : 90 MW)	D	24/10/2005	Toujours en cours	N	Installation recensée lors de la visite de site effectuée par BURGEAP. Il est à noter que cette installation n'est pas utilisée par l'exploitant actuel, les chariots utilisés fonctionnant avec des bouteilles de butane.
1432 Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables (capacité totale : 1,2 m ³)	Non communiqué	24/10/2005	Inconnue	Ne sait pas	Localisation non disponible. Cette installation a été utilisée par la société SPICERS.

¹ A : autorisation / D : déclaration / E : enregistrement / NC : non classé



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
 Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

Activité / rubrique ICPE	Régime de classification ¹	Date du début de l'activité	Date de fin de l'activité	Cessation faite (Oui/Non)	Commentaires
2910 Installation de combustion	Non communiqué	24/10/2005	Toujours en cours	N	Trois chaudières fonctionnant au gaz naturel (puissance thermique totale : 880 kW). Installation recensée lors de la visite de site effectuée par BURGEAP
1510-2 Stockage de matières ou produits combustible (qté > 500 t)	E	12/09/2011	Inconnue	Ne sait pas	Stockage au droit du local de charge des chariots élévateurs, localisation précise indisponible. Cette installation a été utilisée par la société CEPL Courtaboeuf.
1432-2b Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables (capacité totale : 80 m ³)	Déclaration	12/09/2011	Inconnue	Ne sait pas	Localisation non disponible. Cette installation a été utilisée par la société CEPL Courtaboeuf.
1185 Chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés	Non communiqué	12/09/2011	Inconnue	Ne sait pas	8 groupes froids fonctionnant au gaz naturel, pour les chaudières fonctionnant. Ces installations sont localisées dans le local chaudière, et ont été recensées lors de la visite de site effectuée par BURGEAP.
1412 Stockage de gaz inflammables liquéfiés	Non communiqué	12/09/2011	Inconnue	Ne sait pas	Stockage d'aérosols (quantité estimée : 4,25 t)

Selon les différents documents consultés, les éléments suivants sont à noter :

Rapport d'activité ICPE rédigé par SAFEGE (date et référence inconnues)

Les activités du site lors de son exploitation par la société CEPL Courtaboeuf sont décrites. Le bâtiment était utilisé pour des activités de stockage et de logistique de l'activité du groupe Marionnaud, à savoir la préparation de commande et l'expédition de produits cosmétiques (produits de soins, maquillages, cosmétiques, produits de parfumerie et de parapharmacie). Les produits étaient stockés sur des racks métalliques.

Aucun plan de localisation de ces activités, ou des installations relatives (flacons d'éthanol, gaz inflammables liquéfiés sous forme d'aérosols) n'est disponible. Le rapport indique qu'aucune rétention n'était mise en place au droit des zones de stockage d'éthanol. Cependant, il est à noter qu'il s'agissait de flacons de parfum de petite taille (200 ml maximum).



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

Ce rapport mentionne également la présence d'installations de compression/réfrigération servant à contrôler l'ambiance thermique des bureaux. Ces installations étaient présentes à l'extérieur du bâtiment. Leur localisation est indiquée sur le plan de masse du site présent dans ce rapport, disponible en **Annexe 3**.



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

Visite de l'inspecteur des installations classées du 18/02/2014

Cette visite a mis en évidence les dysfonctionnements suivants :

- défaut de débit dans les poteaux incendie ;
- 3 mezzanines ne sont pas protégées par le réseau de sprinkler ;
- fonctionnement incorrect de 3 portes coupe-feu ;
- pas d'entretien du déboureur-séparateur d'hydrocarbures ;
- pas de réseau séparatif eaux usées / eaux pluviales ;
- pas de plan des réseaux enterrés ;
- localisation de l'exutoire de rejet du réseau d'eaux pluviales inconnue de l'exploitant ;
- défaut de registre chronologique du suivi des déchets ;
- défaut d'analyse du risque foudre ;
- 5 issues de secours sont condamnées ;
- stockage de bois (volume de 7 346 m³) non déclaré au titre du régime ICPE ;
- mise en sécurité (vidange des gaz à effet de serre fluorés) des groupes froids non effectuée ;
- défaut de contrôle sur les extincteurs, les portes coupe-feu et les exutoires ;
- défaut de familiarisation du personnel de gardiennage avec les installations ;
- défaut de justificatif de conformité de la toiture avec l'indice T 30/1 ;
- défaut de connaissance de type de produits stockés dans la cour du site (bouteilles de gaz) ;
- le volume calculé de l'entrepôt (105 448 m³) est supérieur à celui apparaissant dans l'arrêté préfectoral (97 120 m³) régissant l'activité du site, car les surfaces des cellules sont supérieures à celles autorisées.

Suite au constat de ces dysfonctionnements, l'administration a accordé un délai à Quartz Properties jusqu'en juin 2015 pour effectuer une mise en conformité des installations du site vis-à-vis de ces non-conformités.

L'ensemble de ces actions de mise en conformité a été mis en œuvre à la date de la visite du site (4/11/2015), hormis la mise en place d'un nouveau séparateur d'hydrocarbures, mis en œuvre fin 2015.

3.3 Données disponibles sur l'état du milieu souterrain (études antérieures)

Le site étudié a fait l'objet d'un diagnostic environnemental de la qualité des sols, réalisé par le bureau d'études GRS Valtech (rapport référence 04T125, en date du 18/05/2004). Ce rapport est disponible en **Annexe 4**.

Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre du rachat du site par SPICERS (pour des activités identiques aux précédentes, à savoir un stockage de papier). Il a consisté en la réalisation de **5 sondages** à la tarière mécanique à une profondeur de 4 m. Ces sondages ont été réalisés au droit des zones suivantes :

- l'aire de stockage, au centre de l'entrepôt (sondage S1) ;
- la zone de stockage des chariots élévateurs (sondage S2) ;
- le quai de déchargement en façade sud (sondage S3) ;
- le quai de déchargement en façade est (sondage S4) ;
- le parking à l'entrée du site (sondage S5).

Il est à noter que le choix de la localisation des sondages réalisés par GRS Valtech a été déterminé à la suite d'une visite de site le jour même des investigations. Aucune étude historique et documentaire n'a été effectuée lors de cette phase d'investigations.



PROUDREED
Diagnostic environnemental du milieu souterrain
Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

La localisation des sondages effectués est disponible en **Figure 4**.

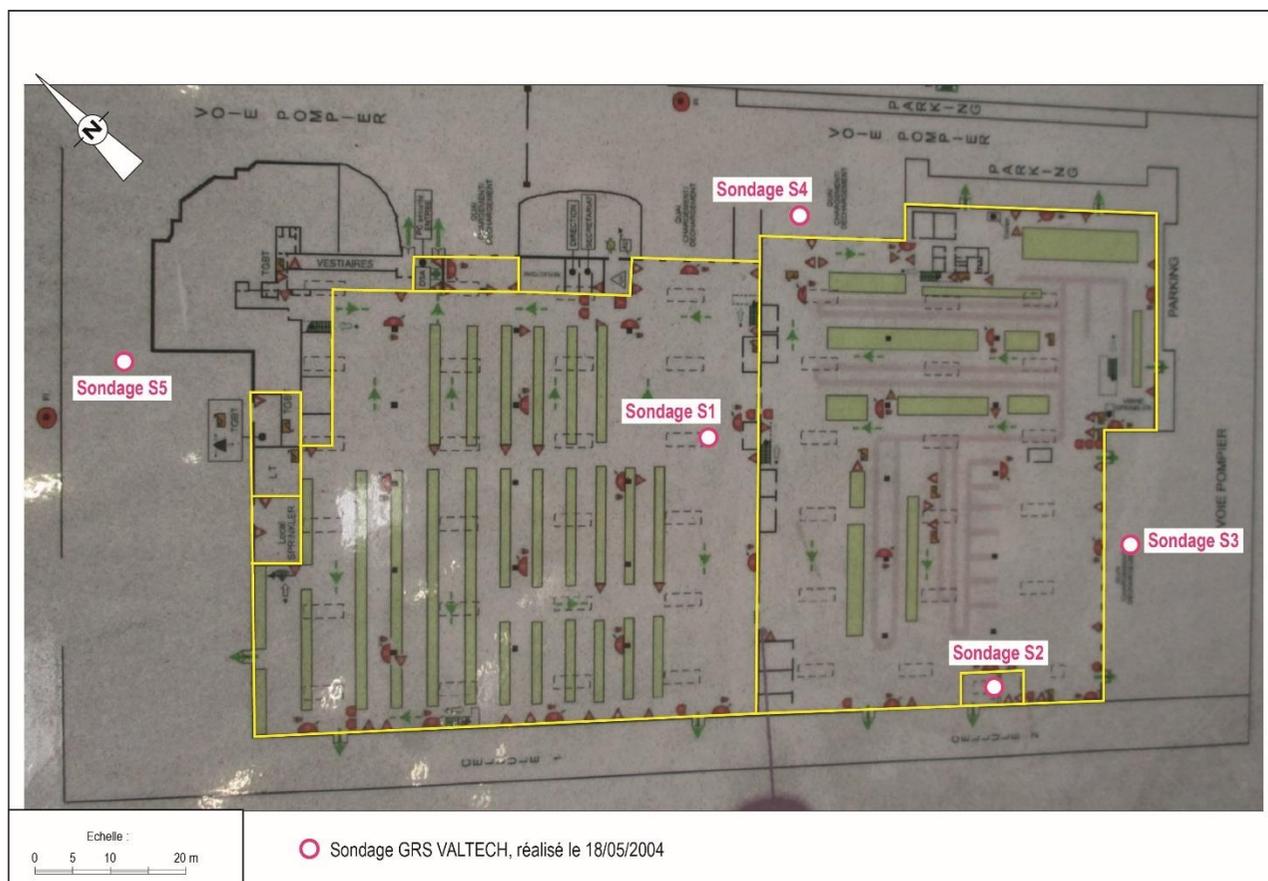


Figure 4 : Localisation des investigations précédemment réalisées



3.4 Conclusion sur l'étude historique et identification des activités potentiellement polluantes

Les données recueillies ont permis de montrer que le site a été successivement exploité pour les usages suivants :

- 30/07/1987 – 20/09/2004 : stockage de papier, sous la raison sociale PLEIN CIEL ;
- 20/09/2004 – 27/03/2007 : stockage de papier, sous la raison sociale SPICERS ;
- 27/03/2007 – 13/09/2012 : stockage de parfum, sous la raison sociale CEPL (Compagnie Européenne de Prestations Logistiques) Courtaboeuf (filiale du groupe Marionnaud) ;
- Depuis le 13/09/2012 : stockage et logistique de matériel de stand de salons et d'exposition, sous la raison sociale CENTTHOR.

L'activité actuelle est soumise à la législation sur les ICPE pour les activités suivantes :

- utilisation d'un entrepôt de stockage ;
- charge d'accumulateurs.

Les autres activités répertoriées par la fiche ICPE du site n'ont plus cours actuellement.

Compte tenu de l'état actuel du site et de ses équipements, BURGEAP ne retient aucune source potentielle de pollution au droit du site.



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des milieux (A120)

4. Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des milieux (A120)

4.1 Contexte climatique

La pluviométrie annuelle de la Villebon-sur-Yvette est de 600 mm, ce qui est une pluviométrie assez faible comparée à la pluviométrie moyenne annuelle en France métropolitaine qui est de 900 mm.

4.2 Contexte géologique

D'après la carte géologique n°219 de Corbeil-Essonnes au 1/50 000 (cf. **figure 5**) et les données archivées sur le serveur de la banque de données Infoterre, les formations géologiques susceptibles d'être rencontrées au droit de la zone d'étude sous d'éventuels remblais sont données ci-dessous (de la surface vers la profondeur) :

- argiles jaunes et ocre jusqu'à une profondeur de 12 mètres environ ;
- sables moyens à fins, blancs, peu argileux, jusqu'à une profondeur de 60 mètres environ.

Selon cette carte, les formations présentes au droit du site sont les **limons des plateaux**, notés LP. Cette formation est composée de dépôts fins, argilo-sableux. Leur épaisseur ne dépasse pas 10 m.

Ces limons quaternaires reposent sur les formations du Stampien supérieur, notés g3a. Ces terrains sont composés d'argiles à meulière, dont l'épaisseur maximale est d'environ 10 m. Ces formations reposent sur le Stampien inférieur, composé d'une forte épaisseur de sables siliceux (sables de Fontainebleau).

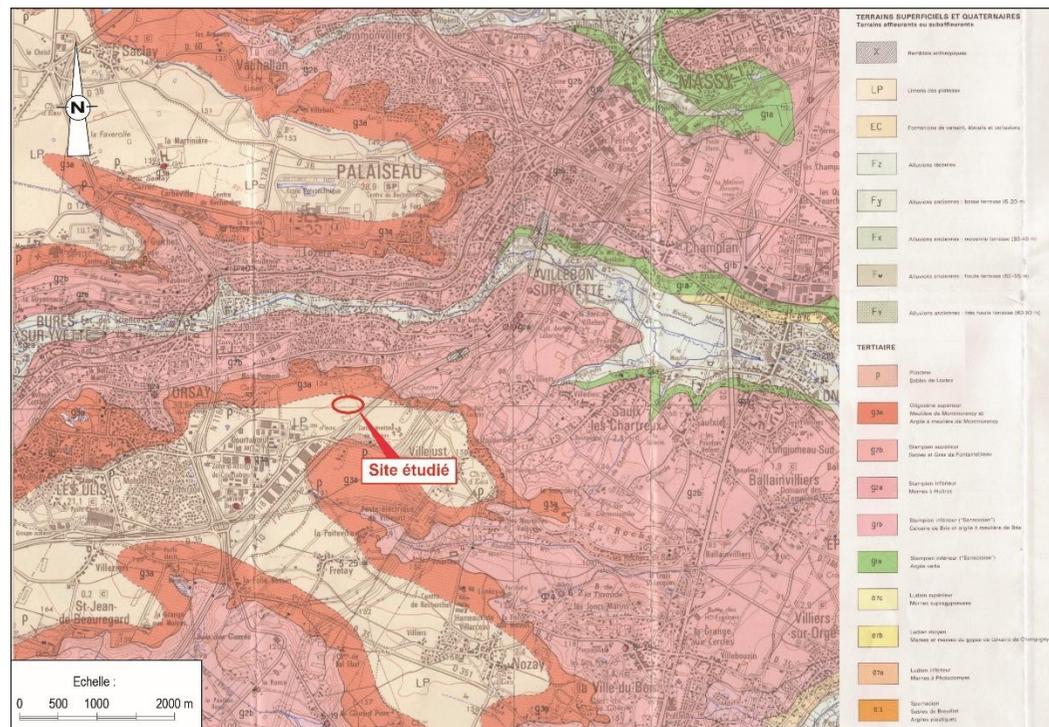


Figure 5 : Carte géologique 1/50 000 (Source : BRGM)



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des milieux (A120)

4.3 Contexte hydrologique

La rivière l'Yvette est située à 1 km au nord du site. Elle s'écoule vers l'est. Elle présente des usages de pêche et récréatifs.

4.4 Contexte hydrogéologique

Les formations marneuses et argileuses présentes dans les sols au droit du site représentent les niveaux les plus imperméables susceptibles de retenir les eaux souterraines. Les formations intercalées entre ces niveaux constituent donc des aquifères potentiels.

La principale nappe d'eaux souterraines présente au droit du site est incluse dans les sables du Stampien inférieur. Cependant, au vu du caractère argileux des terrains du Stampien supérieur présent au droit du site, la présence d'une nappe d'eaux souterraines soit présente dans les terrains des limons des plateaux est avérée.

Dans cette configuration, cette nappe est **vulnérable**, au vu de sa faible profondeur (de l'ordre de quelques mètres) et du caractère perméable des formations superficielles au droit du site.

Son sens d'écoulement supposé se fait en fonction de la topographie locale, à savoir du sud vers le nord, en direction de la vallée de l'Yvette.

4.5 Utilisation de la ressource en eau dans le secteur d'étude

Cette étude des usages de l'eau a été réalisée à partir des données communiquées par l'ARS et l'agence de l'eau, ainsi que des données disponibles sur le site de l'ADES.

Il faut en effet noter que les captages d'eau, et plus particulièrement les captages pour l'alimentation en eau potable (AEP), sont des cibles potentielles par rapport à la pollution des sols et que les nappes sont des voies de transfert de ces pollutions.

Les captages les plus proches recensés sont listés dans le **Tableau 7** et localisés sur la **Figure 6**.

Tableau 7 : Caractéristiques des captages d'eau dans un rayon de 2 km autour du site

N° sur la figure 7	Code BSS	Type de captage	Adresse	Nappe captée	Profondeur de l'ouvrage (m)	Profondeur de l'eau (m)	Distance et position hydrogéologique par rapport au site
1	02195X0053/HP0059	FORAGE	INCONNUE	Nappe du Stampien inférieur	74,00	INCONNUE	250 m au sud - position hydrogéologique amont
2	02191X0090/HP0058	FORAGE	INCONNUE	Nappe du Stampien inférieur	76,00	INCONNUE	250 m au sud - position hydrogéologique amont



Figure 6 : Usages de l'eau dans le secteur d'étude

4.6 Risque d'inondation

Selon le plan transmis par la mairie, le site d'étude ne se trouve pas en zone inondable d'après le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) de Villebon-sur-Yvette.



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des milieux (A120)

4.7 Zones naturelles sensibles

Les zones naturelles remarquables les plus proches du site (moins de 5 km) sont listées dans le **Tableau 8** et localisées sur la **Figure 7**.

Tableau 8 : Zones naturelles remarquables

	Référence (Figure 7Figure 7)	Nom de la zone naturelle	Distance et position hydrogéologique par rapport au site
Inventaires			
ZNIEFF de type 1 de deuxième génération	1	BASSIN DE RETENUE DE SAULX	4 km à l'est. Position hydrogéologique latérale
	2	ZONE HUMIDE DE LA MARE DES PINS	3,8 km à l'ouest. Position hydrogéologique latérale
	3	ZONES INONDABLES A GIF-BURES	5 km à l'ouest. Position hydrogéologique latérale
	4	PARC DU CNRS DE GIF	5 km à l'ouest. Position hydrogéologique latérale

Le site étudié n'est pas inclus dans une zone naturelle remarquable. Aucune zone n'est présente en aval hydrogéologique proche du site.

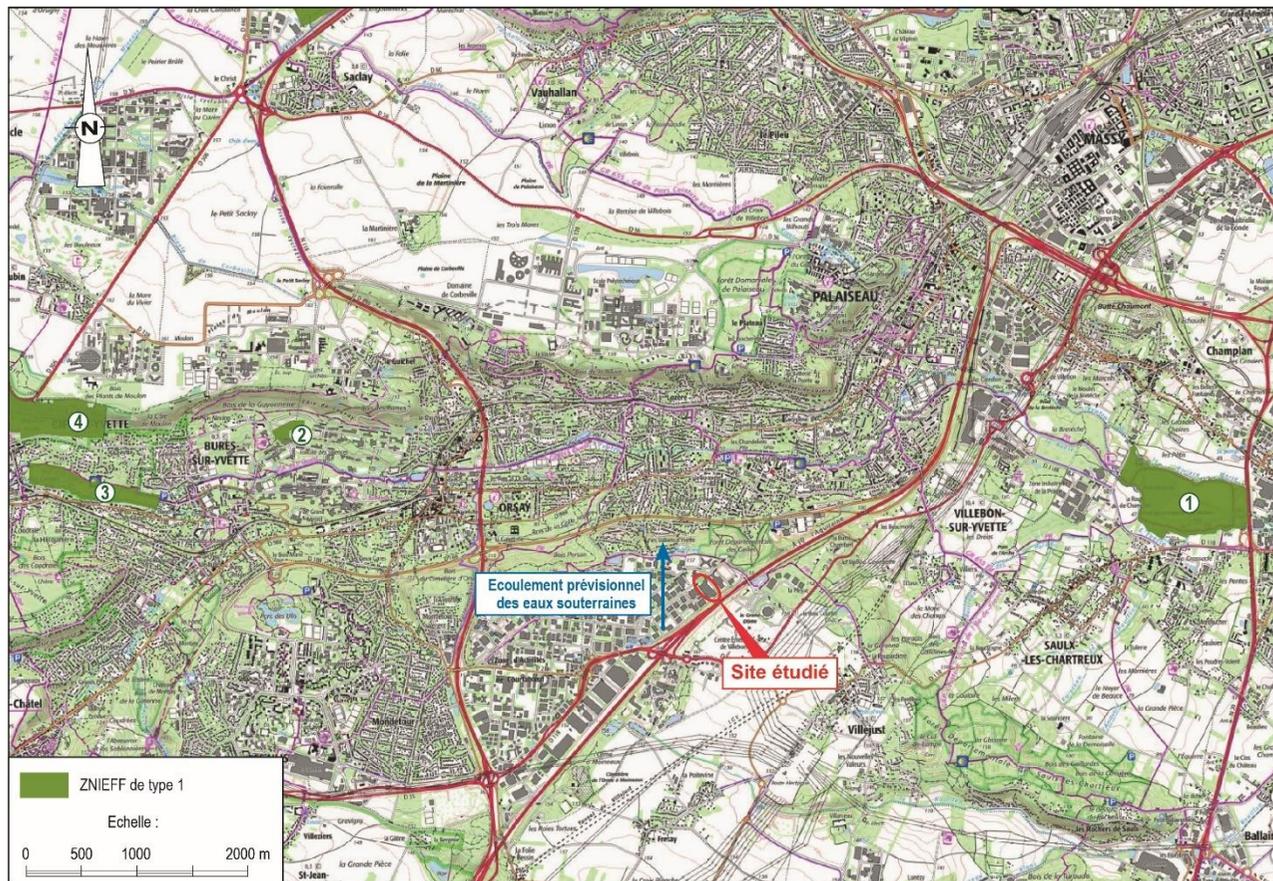


Figure 7 : Zones naturelles sensible dans les environs du site



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des milieux (A120)

4.8 Recensement des sites BASIAS, BASOL, ARIA et SIS

L'état environnemental de la zone d'étude est évalué via les bases de données Géorisques (BASIAS (inventaire des anciens sites industriels et activités de service), BASOL (recensement des sites potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics), SIS (secteurs d'information sur les sols)) et ARIA (incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques ou à l'Environnement).

Tableau 9 : Caractéristiques des sites BASIAS, ARIA, BASOL et SIS dans un rayon de 500 m autour du site étudié

N° sur la Figure 8	BASIAS	ARIA	BASOL	SIS	Référence	Etablissement adresse	Etat d'occupation du site	Activité	Distance et position par rapport au site ¹
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	IDF9103387	FRANCAISE DE TEROTECHNOLOGIE (Produits CASTOLIN)	En activité	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...) Compression, réfrigération, mécanique industrielle	30 m à l'est – position en aval latérale hydrogéologique
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	IDF9103389	LABORATOIRES GLAXO	En activité	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche. Utilisation de source radioactive et stockage de substance radioactive (solides, liquides, gazeuses)	50 m au nord-ouest – en aval hydrogéologique
3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	IDF9103390	KAPPA INDUSTRIE, KAPPA PLUS	ex En activité	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolyse, application de vernis et peintures). Fabrication composant et cartes électroniques.	100 m à l'ouest – en latéral hydrogéologique
4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	IDF9103391	CHESEL Département Kineron	– Activité terminée	Utilisation de source radioactive et de substance	100 m à l'ouest – en latérale hydrogéologique

¹ en référence au sens d'écoulement présumé de la nappe superficielle



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des milieux (A120)

N° sur la Figure 8	BASIAS	ARIA	BASOL	SIS	Référence	Etablissement adresse	Etat d'occupation du site	Activité	Distance et position par rapport au site ¹
								radioactive (solides, liquides, gazeuses)	

Le site d'étude n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS et BASOL.

4 sites BASIAS se trouvent en amont latéral hydrogéologique du site d'étude dans un rayon de 1 km. Les activités pratiquées sur ces sites (fabrication et/ou transformation de matières plastiques, utilisation de sources radioactives, atelier mécanique, traitement de surfaces) sont susceptibles d'avoir influencé la qualité des eaux souterraines au droit du site (transport par la nappe). Les polluants potentiels associés aux activités pratiquées sur ces sites sont les suivants : hydrocarbures, composés organo-halogénés volatils, métaux, radioéléments.

Aucun site ARIA ne se trouve en amont hydrogéologique du site étudié dans un rayon de 2 km.

Aucun site BASOL ne se trouve en amont hydrogéologique du site étudié dans un rayon de 4 km.



Figure 8 : Localisation des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m autour de l'emprise étudiée



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des milieux (A120)

4.9 Conclusion sur la vulnérabilité et la qualité des milieux

La vulnérabilité des milieux est synthétisée dans le **Tableau 10** ci-dessous.

Tableau 10 : Synthèse sur la vulnérabilité et sensibilité des milieux

Milieux	Vulnérabilité	Justification	Sensibilité	Justification
Sols	Forte	sols perméable (Limon)	Faible	Parking
Eaux souterraines	Forte	peu profonde	Faible	Non exploité
Eaux superficielles	Faible	Lien avec la nappe ou cours d'eau	Forte	Usages récréatifs
Milieux naturels	Forte	ZNIEFF	Faible	Loin du site



PROUDREED
Diagnostic environnemental du milieu souterrain
Schéma conceptuel

5. Schéma conceptuel

Le schéma conceptuel est présenté de façon à visualiser :

- la ou les sources de pollution ;
- les cibles potentielles ;
- les voies de transferts possibles ;
- les milieux d'exposition.

Un risque sanitaire est le produit de l'existence d'une source de pollution, d'un vecteur et d'une cible.

Ainsi, en l'absence de l'un de ces 3 facteurs, le risque sanitaire lié à la pollution du milieu souterrain est considéré comme inexistant. Dans le cadre de notre étude, en l'absence de source, le schéma conceptuel n'a pas lieu d'être.

6. Recommandations pour les investigations terrains

En l'absence de source potentielle de pollution, GINGER BURGEAP ne préconise **aucune investigation de terrain au droit du site.**



PROUDREED

Diagnostic environnemental du milieu souterrain
Limites d'utilisation d'une étude de pollution

7. Limites d'utilisation d'une étude de pollution

1- Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des sols, des eaux ou des déchets contenus dans le milieu souterrain. Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP.

2- Il est précisé que le diagnostic repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques ou bien encore en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages, et qui sont liés à des hétérogénéités toujours possibles en milieu naturel ou artificiel. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.

3- Le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.

4- La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.

5- Un rapport d'étude de pollution et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'Ouvrage ou pour un autre projet que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de GINGER BURGEAP

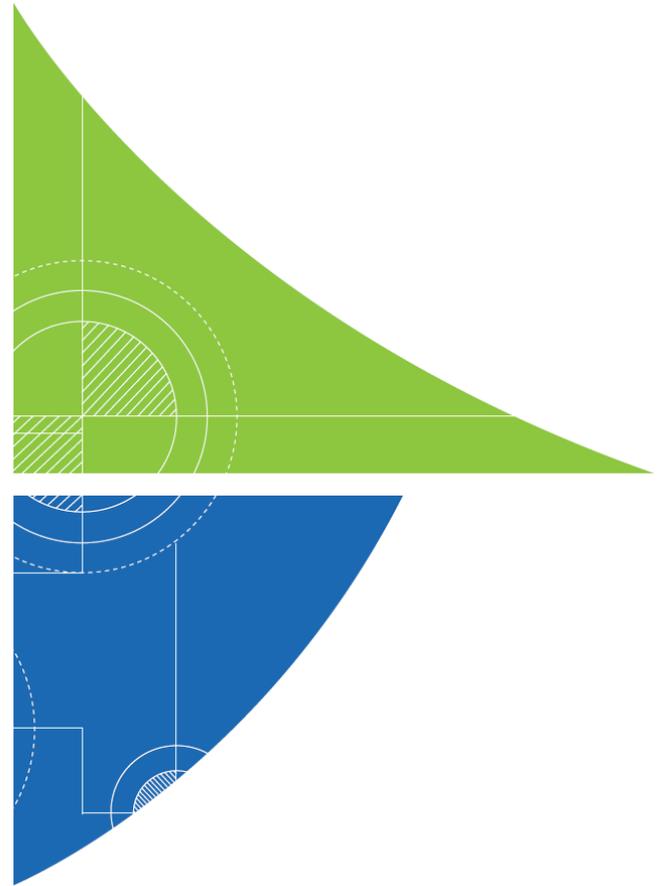
La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée en dehors du cadre de la mission objet du présent mémoire si les préconisations ne sont pas mises en œuvre.



PROUDREED

► Diagnostic environnemental du milieu souterrain

ANNEXES



espace notarial

espace notarial



PROUDREED

► Diagnostic environnemental du milieu souterrain

Annexe 1. Compte rendu de visite de site et reportage photographique

Cette annexe contient 10 pages.



COMPTE RENDU DE VISITE DE SITE

1. Visite sur site

1.1 Identification des interlocuteurs

Date	26/05/2021
Visite réalisée par	Thomas THIEBAUD
En présence de (nom, fonction, coordonnées)	M.LAUNAY - Société CENTTHOR M. DE PONCINS - PROUDREED M. GUERIN - PROUDREED
Documents consultés	Aucun

1.2 Identification du site

Adresse	20 avenue du Québec, Villebon-sur-Yvette (91)
Références cadastrales	parcelle n°08 section AP
Superficie totale	23 707 m ²
Usage actuel (friche, site industriel en activité, usage agricole...)	Entrepôt de stockage de matériel à destination de stand de salons et d'exposition.
Propriétaire actuel	PROUDREED
Exploitant(s) actuel(s)	CENTTHOR
Site ICPE (oui/non, commentaires)	oui (pas pour les activités actuelles)

1.3 Conditions générales d'accès

Site clôturé	Oui
surveillé	Oui
Difficultés spécifiques d'accès (→ nécessité d'adapter les machines de sondages/ de faire ouvrir un passage / de récupérer les clés) ? Mettre une photo des accès si nécessaire	Non

1.4 Informations sur les réseaux enterrés et la collecte des eaux pluviales

Aucune information n'est disponible sur les réseaux enterrés

1.5 Bâtiments présents



1.6 Activités pratiquées et installations potentiellement polluantes (sauf stockages)

Ref sur plan	Activité pratiquée ou installation potentiellement polluante	Accident connu ? Autre commentaire ?
1	Entrepôt- Partie Nord Zone de stockage des marchandises en masse, directement sur le sol ou en rack	Pas d'entreposage de produits dangereux, dalle béton propre et en bon état
2	Entrepôt- Partie Nord Zone de stockage des marchandises en masse, directement sur le sol ou en rack	Pas d'entreposage de produits dangereux, dalle béton propre et en bon état
3	Local de charge des chariots	La zone semble propre. L'entreprise possède un seul chariot fonctionnant au gaz, tous les autres sont électriques.
4	Installation de sprinklage	La date de l'installation est inconnue par le contact sur site. L'installation semble récente, en bon état, et bien entretenue.
5	Local chaufferie	La chaufferie est en bon état, aucune souillure sur la dalle béton n'a été observée.



6	Local sprinkler	L'installation est en bon état, aucune souillure sur la dalle béton n'a été observée. La date de son installation est inconnue.
7	Poste de transformation électrique	Le local du transformateur est en bon état, aucune souillure sur la dalle béton n'a été observée. La date de son installation est inconnue.
8	Bassin réserve incendie 720 m3	Située dans le coin nord-ouest du site, cette réserve est alimentée par l'eau de ville et vidée/nettoyée régulièrement. Elle est à usage des pompiers en cas d'incendie sur le site et sur les sites voisins.
9	Zone de stockage de déchets	Les déchets stockés ici sont les marchandises endommagées durant leur transit dans l'entrepôt, il s'agit des mêmes marchandises que celle trouvées à l'intérieur qui ne présentent pas de risque vis-à-vis de l'environnement.
10	Quais de déchargement	2 zones sont utilisées comme quai de déchargement : une le long de la façade est, l'autre le long de la façade sud. Les dalles bétons sont en bon état, aucune souillure n'a été observée.

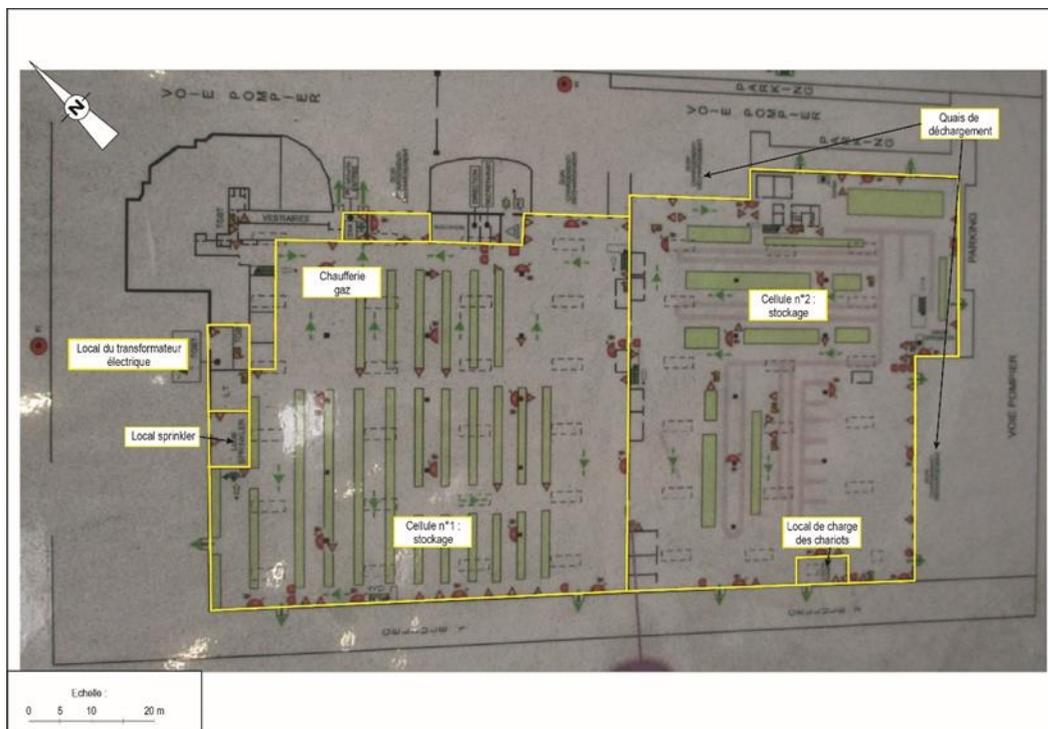


Figure 1 : Localisation des installations

1.7 Reportage photographique

1	
2	

3	
4	
5	
6	Pas de photos

7	
8	
9	



1.8 Présence de puits ou piézomètres

Non concerné

1.9 Rejets liés à l'activité du site

Pas de rejet spécifique, stockage de matériaux en bois uniquement

1.10 Autres informations

L'ensemble du site est recouvert d'enrobé, hormis le long de l'avenue du Québec et le long de la façade ouest. La dalle d'enrobé présente sur site est en bon état, le gazon ne semble plus très bien entretenu. Il faudrait prévoir de couper les espaces verts.

1.11 En cas d'intervention

Hauteur min/max sous plafond	RAS
Présence de dalle ? Epaisseur ?	Grosse dalle si intervention dans le bâtiment (30 cm minimum)
Espaces encombrés	Assez encombrées car beaucoup de stockage mais de très grande allée disponible
Evacuation des gaz d'échappement (possibilité de créer un courant d'air ? Prévoir extracteur auto ?)	Prévoir un extracteur d'air
Machine adaptée intérieur/extérieur (portatif, géoprobe...)	Pas de machine particulière



2. Visite hors site

2.1 Identification des usages hors site

Reporter les principaux usages sur un plan cadastral des environs du site.

Rayon approximatif de la visite autour du site (mètres) :

Etablissements et activités au voisinage du site	Cocher	Localisation *	Commentaires et détails **
Agricole			
Forestier			
Industriel	X	X	Tout autour du site
Commercial			
Etablissement sensible ***			
Habitat individuel			
Habitat collectif			
Autre			

* localisation par rapport au site (Nord, Sud,... Amont, Aval)

** Noter les types de constructions (sur vide sanitaire, sous-sols, plain-pied...)

*** établissements scolaires, crèche, établissements sportifs, parcs, jardins publics, jardins ouvriers

2.2 Milieu naturel

Proximité de cours d'eau	non
Présence de sources	non
Proximité d'une zone naturelle sensible	non
Présence de captages	non

2.3 Autres observations

Présence de l'autoroute A10 en bordure sud du site



► **Recommandations sur les mesures d'urgence à prendre**

Des mesures d'urgence sont-elles à prendre : Oui Non

Si oui, lesquelles : sans objet

Proposition de mesure d'urgence	Cocher	Commentaires et détails
Restriction d'accès au site, surveillance		
Evacuation du site ou de ses abords		
Enlèvement de sources de pollution (déchets, bidons fuyards...)		
Confinement ou recouvrement des sols		
Mesures de protection ou limitation de l'usage des eaux de surface		
Mesure de protection ou limitation de l'usage des eaux souterraines sur site ou hors site		
Mesure de protection ou limitation de l'usage des sols (cultures notamment)		
Bâtiments ou autre superstructure à démolir		
Comblement de vides		
Autres		



PROUDREED
► Diagnostic environnemental du milieu souterrain

Annexe 2. Fiche ICPE du site

Cette annexe contient 2 pages

28/10/2015

Fiche établissement - Inspection des Installations Classées

Recherche
Recherche avancéeGénéralités Thématiques Secteurs Réglementation Formulaires **Base des installations classées**

Vous êtes ici : Accueil > Recherche des Installations Classées > Résultats > Fiche établissement

Base des Installations Classées

Site national PPRT

Généralités

Services d'inspection
Installation classée : principes
Régime de déclaration
Régime d'enregistrement
Régime d'autorisation
L'autorisation unique
L'étude d'impact
L'étude de dangers
Surveillance par l'exploitant
Contrôles de l'inspection
Aspects financiers
Responsabilité et contentieux
Information du public
Elaboration de la réglementation
Echanges internationaux

Thématiques

Air
Bruit et vibrations
Déchets
Directive IED (Industrial
Emission Directive)
Eau
Impacts sanitaires
Radioprotection
Risques accidentels
Risques naturels
Sites et sols pollués
Substances et préparations
chimiques

Secteurs

Activités de soins
Agriculture
Agroalimentaire, boissons
Bois, papier, carton, imprimerie
Carrières
Chimie
Energie
Entrepôts, commerces
Eoliennes

Fiche de l'établissement

Nom : QUARTZ PROPERTIES

Adresse d'exploitation :
20 Ave du Québec
ZA DE COURTABOEUF
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Activité principale : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises

Etat d'activité : En fonctionnement

Service d'inspection : DREAL

Numéro inspection : 0065.05160

Dernière inspection : 06/02/2014

Régime : Enregistrement

Statut Seveso : Non Seveso

Priorité nationale : Non

IED-MTD : Non

Situation administrative

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1185		15/10/1810	En fonct.	NC	Chlorofluorocarbures, halons et autres halogénés	-	
1412	2	24/10/2005	A l'arrêt	NC	Gaz inflammables liquéfiés (stockage)	4,250	
1412	2	24/10/2005	En fonct.	NC	Gaz inflammables liquéfiés (stockage)	4,250	
1412	2	24/10/2005	A l'arrêt	NC	Gaz inflammables liquéfiés (stockage)	4,250	
1432		24/10/2005	A l'arrêt	NC	Liquides inflammables (stockage)	1,200	
1432		24/10/2005	A l'arrêt	NC	Liquides inflammables (stockage)	1,200	
1432	2b	15/11/2007	En fonct.	DC	Liquides inflammables (stockage)	80	m3
1510	1	20/09/2004	A l'arrêt	A	Entrepôts couverts autres que 1511	97120	m3
1510	1	20/09/2004	A l'arrêt	A	Entrepôts couverts autres que 1511	97120	m3
1510	2	12/09/2011	En fonct.	E	Entrepôts couverts autres que 1511	97120	m3
2910		24/10/2005	En fonct.	NC	Combustion	0,880	
2910		24/10/2005	A l'arrêt	NC	Combustion	0,880	
2910		24/10/2005	A l'arrêt	NC	Combustion	0,880	
2920	2b	15/11/2007	A l'arrêt	D	Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa	70,150	kW
2925		24/10/2005	A l'arrêt	D	Charge d'accumulateurs	90	kW
2925		24/10/2005	A l'arrêt	D	Charge d'accumulateurs	90	kW
2925		24/10/2005	En fonct.	D	Charge d'accumulateurs	90	kW

Textes publics disponibles

Date	Type	Description
20/03/2014	Arrêté de mise en demeure	Arrêté de mise en demeure concernant QUARTZ PROPERTIES daté du 20/03/2014
24/10/2005	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral imposant des prescriptions techniques complémentaires

[Accéder aux arrêtés préfectoraux et autres document publics](#)

28/10/2015

Fiche établissement - Inspection des Installations Classées

Industrie minérale
Pétrole et gaz
Sidérurgie, métallurgie
Textiles, cuirs et peaux
Traitement des déchets

[Retour aux résultats de la recherche](#)

Tous nos sites

MEDDE
AIDA
Emissions Polluantes (IREP)
Portail SITES-POLLUES
BASOL
BASIAS
PRIM NET
ARIA
GIDAF

[Site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie](#)

[Ecrivez-nous](#)

[Plan du site](#)

[Infos légales](#)

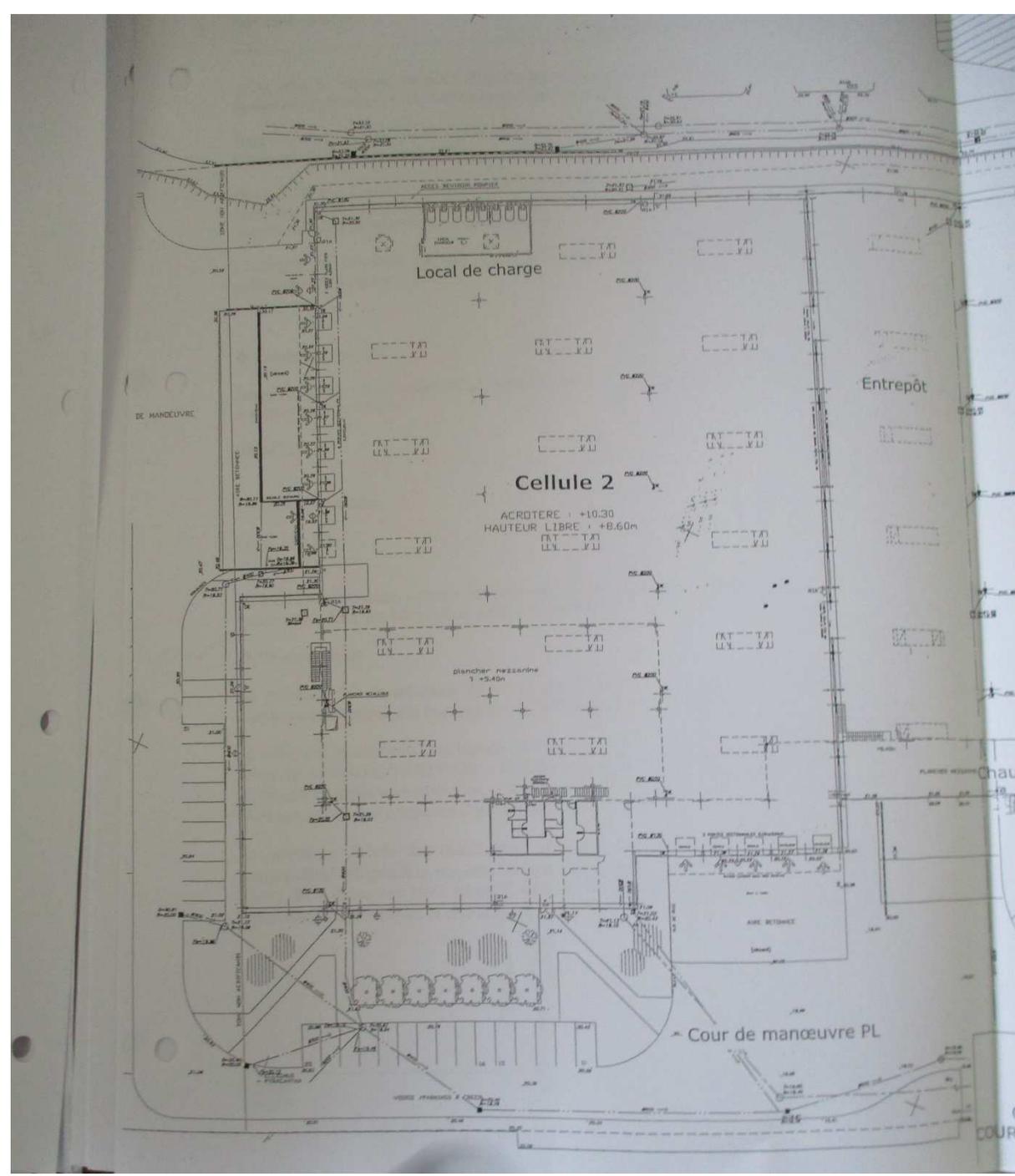


PROUDREED
► Diagnostic environnemental du milieu souterrain

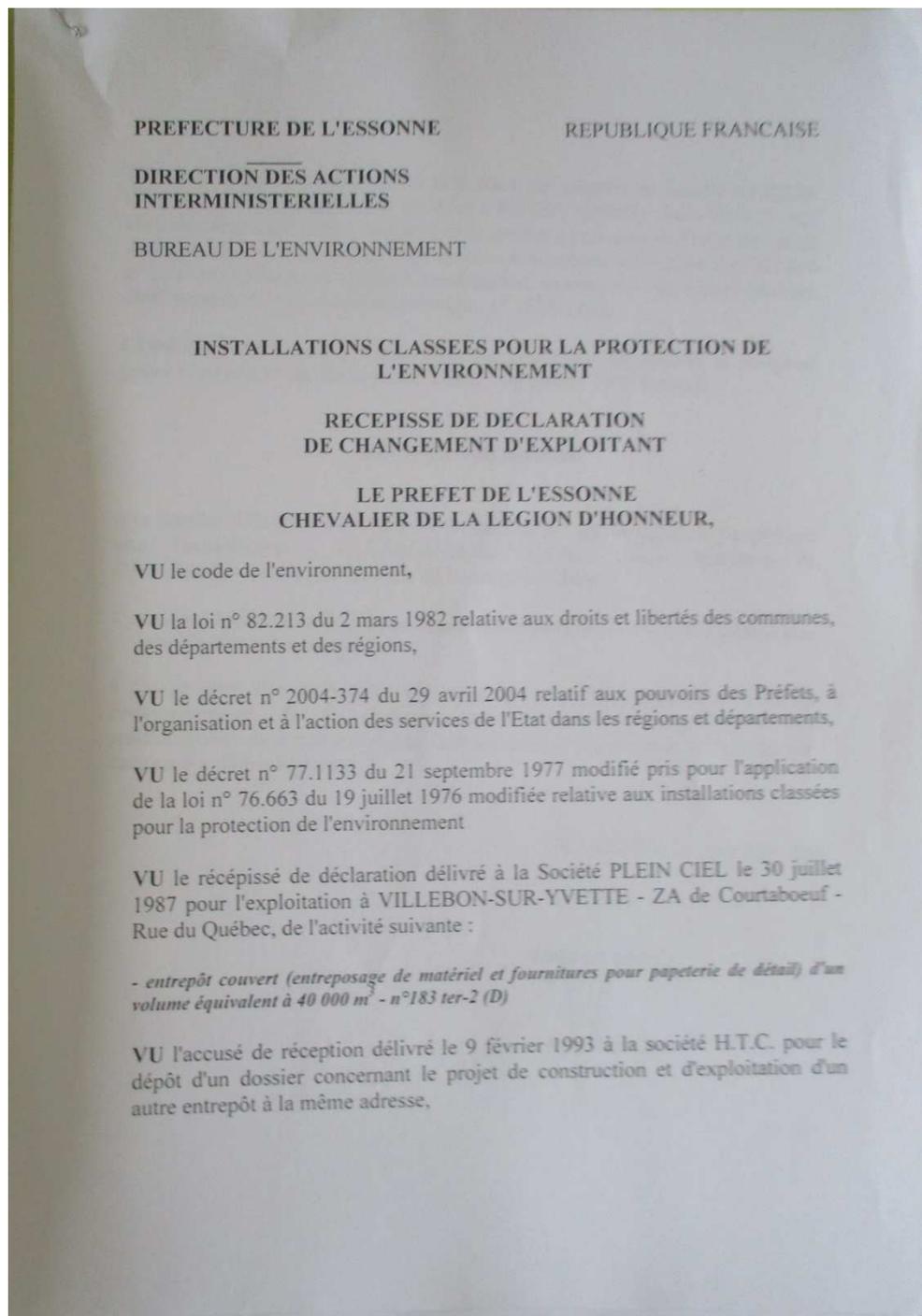
Annexe 3. Documents recueillis à la Préfecture

Cette annexe contient 24 pages.

Plan de masse du site



2004-09-20 : Changement d'exploitant Plein Ciel vers SPICERS



- 2 -

VU la déclaration en date du 25 juin 2004 par laquelle la Société SPICERS FRANCE, dont le siège social est situé à ROISSY (95943), Paris Nord 2 - 42, allée des Impressionnistes, fait part de la reprise à son nom de l'exploitation de l'entrepôt susvisé composé de deux cellules d'un volume total d'environ 102 000 m³ pour un stockage de matières combustibles supérieur à 500 tonnes (environ 2890 tonnes), correspondant à la rubrique n° 1510-1 (A).

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans ces conditions de délivrer le récépissé prévu à l'article 34 du décret modifié du 21 septembre 1977 susvisé,

DELIVRE RECEPISSE

à la Société SPICERS FRANCE de sa déclaration de changement d'exploitant pour l'exploitation à VILLEBON-SUR-YVETTE - Zone industrielle de Courtaboeuf - Avenue du Québec, de l'activité suivante :

- *entrepôt couvert pour le stockage de matières combustibles - n° 1510-1 (autorisation avec bénéfice de l'antériorité),*

à charge pour elle, sous peine d'encourir les poursuites prévues au code de l'environnement, de se conformer aux prescriptions imposées à ses prédécesseurs, ainsi qu'à celles que l'administration jugera utiles de lui imposer dans un but d'intérêt général.

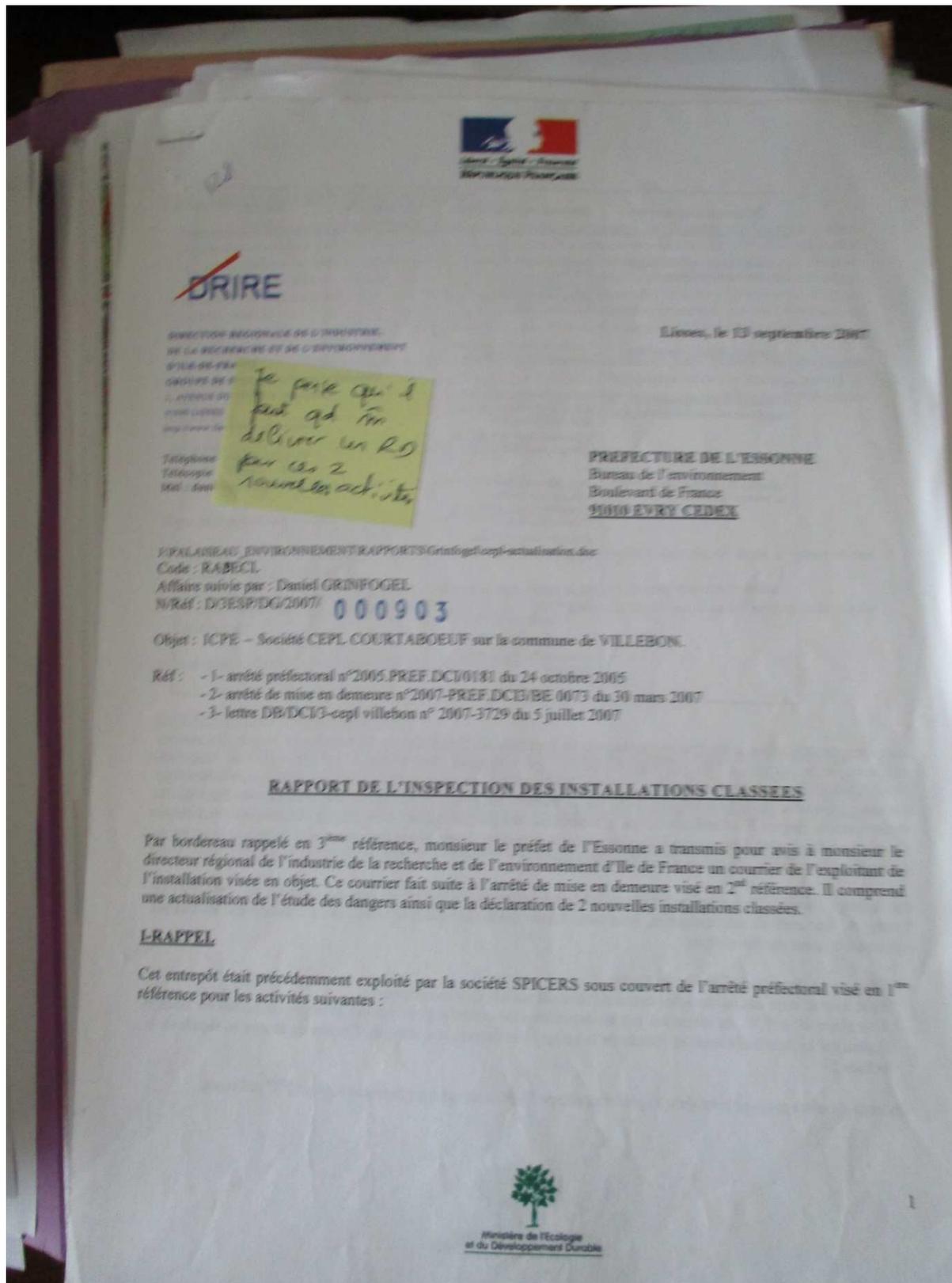
Fait à EVRY, le 20 SEP. 2004

Le Préfet,

POUR LE PRÉFET
Le chef de Service

Alain JAMBERT

2007-09-13 : Rapport inspecteur des installations classées pour la société CEPL Courtaboeuf



Désignation des activités	Eléments caractéristiques	Rubrique de la nomenclature	Régime AS/A/D
- Entrepôt couvert pour le stockage de matières combustibles.	- Volume total de stockage = 97 120 m ³ . - Quantité de matières combustibles pouvant être stockées = 2 800 t.	1510-1	A
- Atelier de charge d'accumulateurs.	1 atelier de charge, la puissance totale cumulée est de 90 kW.	2925	D
- Stockage de gaz inflammables liquéfié en réservoirs manufacturés.	Stockage d'aérosols (produits d'entretien) contenant un gaz propulseur inflammable. 15 palettes, contenant chacune 150 kg de gaz : 2,25 t.	1412-2	NC
- stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés.	30 palettes de liquides inflammables (produits d'entretien, colles, solvants) et 80 litres de gazole. Capacité totale équivalente : 1,2 m ³ .	1432	NC
- Installation de combustion	Trois chaudières fonctionnant au gaz naturel: - 2 chaudières de 291 kW, - 1 chaudière de 300 kW, Puissance Thermique totale = 0,88 MW.	2910	NC

Cet entrepôt était utilisé à des fins de stockage et de logistique de fournitures et de meubles de bureau. Il a ensuite été loué à la société CEPL COURTABOEUF qui entrepose des produits vendus dans les magasins MARIONNAUD, dont notamment des parfums. Les parfums sont des liquides inflammables assimilables à de l'éthanol classable sous la rubriques 1432 de la nomenclature des installations classées en catégorie B. Ils présentent des risques d'inflammabilité qui n'avaient pas été pris en compte dans l'étude des dangers produite par l'exploitant et qui avait donné suite à l'arrêté préfectoral précité. Nous avons donc proposé à monsieur le préfet de demander à l'exploitant d'actualiser son étude des dangers.

Par ailleurs, l'arrêté d'autorisation fixait un échéancier pour la réalisation de travaux de mise en conformité de l'entrepôt. Au terme de cet échéancier, nous nous étions rendus sur place et nous avons constaté que les travaux suivants n'avaient pas été réalisés :

- Mise en conformité de l'atelier de charge,
- Réfection et mise aux normes des cantons et des dispositifs de désenfumage,
- Fourniture d'un P.V. de réception par un organisme de contrôle pour valider le degré coupe-feu du flocage réalisé sur la face Sud-Ouest en façade de la cellule 1 et de part et d'autre de l'atelier de charge en façade de la cellule 2.

A la suite de notre rapport, monsieur le préfet avait pris l'arrêté de mise en demeure visé en 2^{ème} référence.



II- ANALYSE DE L'ETUDE DES DANGERS

Cette actualisation de l'étude des dangers fait donc suite au changement de la nature des produits stockés (principalement l'ajout de parfum) ainsi qu'à la diminution du tonnage de produits stockés. En effet la quantité globale de matières combustibles classables sous la rubrique 1510 diminue fortement puisque qu'elle passe de 2 800 t à 775 t. De plus, les parfums stockés sont conditionnés en flacons de verre de faible volume (200 ml au maximum) et l'exploitant explique que l'emballage du produit peut jouer un rôle d'absorption en cas de fuite, limitant ainsi le risque de feu de nappe. Les calculs de flux thermiques montrent que les distances de rayonnement des flux de 5 et 3 kW/m² sont analogues à ceux calculés lors de la précédente étude des dangers.

L'étude des dangers conclut que la présence de liquides inflammables stockés en petite quantité dans des flacons de parfums ne présente pas un risque supplémentaire étant donné la baisse importante du tonnage général de matières combustibles de l'entrepôt. Elle conclut également qu'aucune mesure compensatoire supplémentaire n'est à mettre en œuvre par rapport à celles prévues dans l'arrêté préfectoral de 2005.

III- SUIVI DE L'ARRETE DE MISE EN DEMEURE

Nous nous sommes rendus sur place le 11 septembre 2007.

Nous avons constaté que les travaux suivants avaient été réalisés :

- la porte de l'atelier de charge a été changée et remplacée par une porte coupe-feu de degré 2 heures et une issue de secours a été créée,
- les dispositifs d'ouverture de trappes de désenfumage sont correctement repérés,
- l'exploitant nous a fourni un procès verbal de SOCOTEC validant le degré coupe-feu 2 heures de la façade sud-ouest.

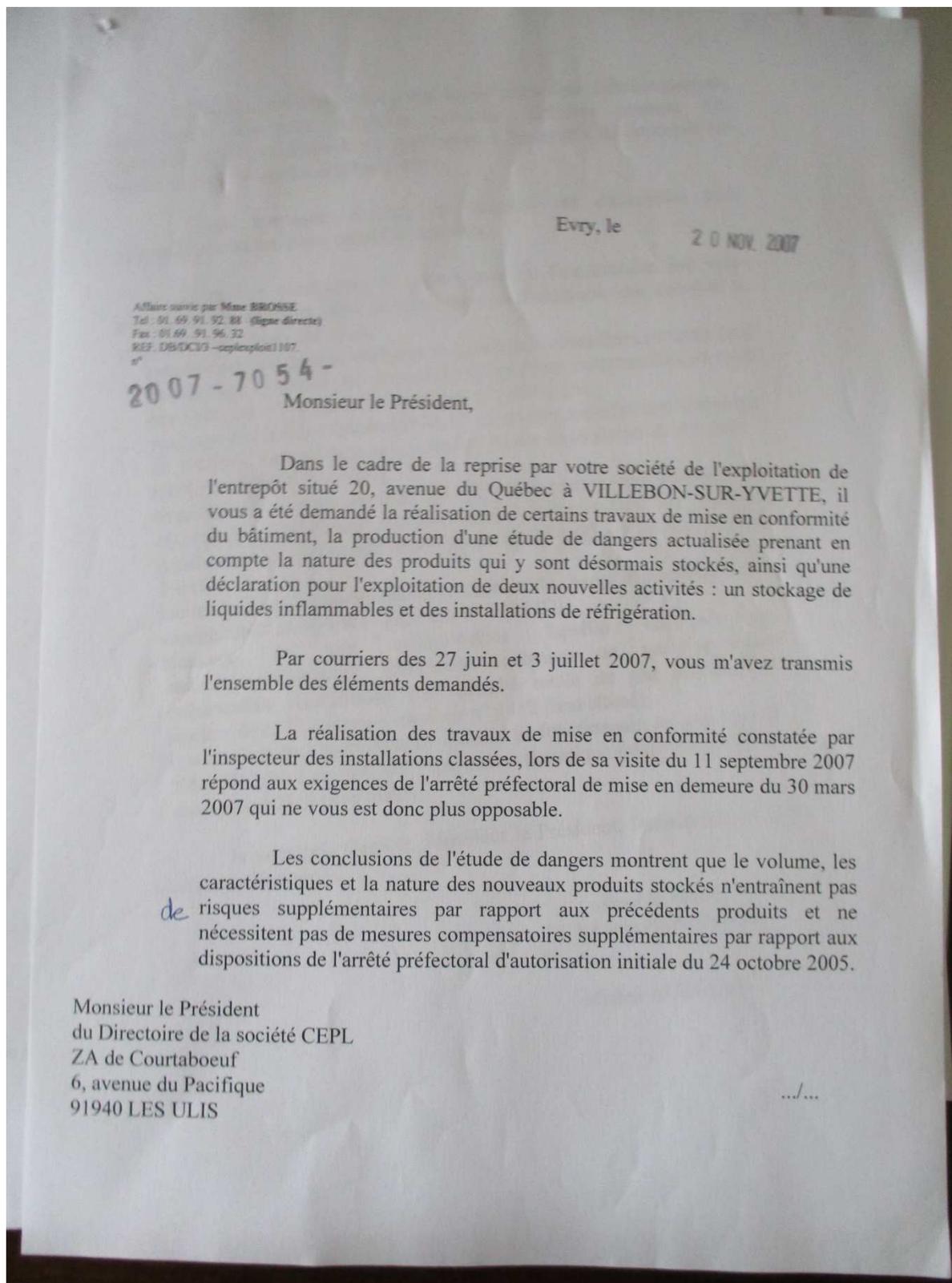
L'exploitant a donc respecté l'arrêté de mise en demeure.

IV- CONCLUSION/ PROPOSITIONS

Dans son courrier, l'exploitant déclare ses activités de stockage de liquides inflammables ainsi que ses installations de réfrigération (essentiellement des petits climatiseurs pour des salles informatiques). Vu les conditions de stockage et de conditionnement des parfums et le faible impact environnemental engendré par les climatiseurs, ces nouvelles activités peuvent être réglementées par l'arrêté d'autorisation visé en 1^{ère} référence.

Nous proposons donc à monsieur le préfet d'actualiser le classement de cette installation comme suit :

2007-10-20 : Récépissé de l'administration concernant les modifications de l'activité du site pour la société CEPL Courtaboeuf



- 2 -

De même, compte tenu de leur faible impact sur l'environnement, l'exploitation des deux nouvelles activités déclarées peuvent être réglementées par les dispositions applicables à l'ensemble de l'entrepôt par l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2005.

Vous trouverez ci-joint, le récépissé de déclaration pour l'exploitation de ces deux nouvelles activités.

Dans ces conditions, je prends acte de l'exploitation par votre société de cet entrepôt, dont le classement de l'ensemble des activités se trouve actualisé ainsi qu'il suit :

- entrepôt couvert pour le stockage de matières combustibles (volume total de stockage = 97120 m³ et quantité de matières combustibles pouvant être stockées = 775 tonnes) – rubrique n° 1510-1 (A),
- stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés (stockage de parfums représentant une capacité totale équivalente de 80 m³) – rubrique n° 1432-2-b (DC),
- installation de compression ou de réfrigération (installations de climatisation n'utilisant pas de fluides inflammables ou toxiques, représentant une puissance absorbée de 70, 15 kW) – rubrique n° 2920-2-b (D),
- atelier de charge d'accumulateurs (1 atelier de charge d'une puissance de charge totale de 90 kW) – rubrique n° 2925 (D),
- stockage de gaz inflammables liquéfié en réservoirs manufacturés (stockage d'aérosols contenant un gaz propulseur inflammable représentant une quantité totale de gaz inflammables stockée de 4, 25 tonnes) – rubrique n° 1412 (non classé),
- installations de combustion (3 chaudières fonctionnant au gaz naturel : 2 de 291 kW, 1 de 300 kW – puissance thermique totale = 0,88 MW) – rubrique n° 2910 (non classé).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Michel AUBOUIN

2014 : rapport de l'inspection des installations classées




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE DE L'ESSONNE
DPCCL
20 FEV. 2014
ARRIVÉE

Evry, le **18 FEV. 2014**

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Unité territoriale de l'Essonne

Affaire suivie par : Elodie MOUROUX
elodie.mouroux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01.60.76.34.11 - Fax : 01.60.76.34.88
Référence : D2014- **0274**

Affaire : Visite d'inspection du 06/02/2014
Code Établissement : 65 5160
N° ACTIONS : JCPEPALAISEAU/Villebon-Sur-Yvette/QUARTZ PROPERTIES/2014-02 inspection/QUARTZ PROPERTIES 2014-02-06 rapport d'inspection.odt

INSTALLATIONS CLASSÉES

Objet :
Rapport de la visite d'inspection du 6 février 2014
Relevé des non-conformités notables

Exploitant concerné :
QUARTZ PROPERTIES à VILLEBON-SUR-YVETTE

PJ : Fiches de visite d'inspection n°1 à 8

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

ÉTABLISSEMENT	
Raison sociale	QUARTZ PROPERTIES
Adresse	20 avenue du Québec, ZA de Courtaboef à VILLEBON-SUR-YVETTE
Activité	Entrepôt couvert
Régime	E
Nombre de salariés	3

RÉFÉRENCES DE LA VISITE D'INSPECTION	
Date de l'inspection	06/02/2014
Type d'inspection	Approfondie / programmée
Date(s) de(s) inspection(s) précédente(s)	10/01/2007
Inspection dans le cadre d'une action nationale	non
Identité et qualité des personnes rencontrées	M. Thierry BARD, PROUDREED (représentant du titulaire de l'arrêté) M. Sébastien BACHELRY, SD ENVIRONNEMENT M. Philippe LAVERDURE, directeur d'exploitation de CENTTHOR (locataire)
Identité et qualité de l'équipe d'inspection	Élodie MOUROUX, inspectrice de l'environnement


Certificat A1807
Champ de certification disponible sur demande

Cité administrative - Boulevard de France - 91010 EVRY CEDEX

Le présent rapport fait état de l'analyse et des constats effectués lors de la visite d'inspection du 6 février 2014 de l'établissement exploité par QUARTZ PROPERTIES à sur le territoire de la commune de VILLEBON-SUR-YVETTE.

1 PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

– Activité principale et chiffres-clés

La société QUARTZ PROPERTIES exploite un entrepôt couvert composé de deux cellules de 5258 m² et de 5110 m². Le locataire actuel est la société CENTTHOR qui réalise du stockage de panneaux en bois pour les stands d'événementiel (salon de l'auto,...).

– Situation administrative :

L'installation a été autorisée par arrêté préfectoral complémentaire n°2005.PREF.DCI 3/BE 0181 du 24/10/2005. La situation administrative a été mise à jour par courrier du 12/09/2011.

Les principales installations caractéristiques qui relèvent de la nomenclature sont notamment les suivantes :

Nature des activités	Installations concernées et volume des activités	Numéro de la rubrique
Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des entrepôts couverts	Volume total = 97 120 m ³ Quantité de matières combustibles pouvant être stockée = 2800 tonnes	1510-2 (E Avec le bénéfice de l'antériorité)
Ateliers de charge d'accumulateurs	1 local de charge – la puissance totale cumulée = 90 kW	2925 (D)
Stockage de liquides inflammables	Stockage de parfums – Capacité totale équivalente = 80 m ³	1432-2-b) (DC)
Combustion	3 chaudières fonctionnant au gaz naturel : - 2 chaudières de 291 kW, - 1 chaudière de 300 kW Puissance thermique totale = 0,88 MW	2910 (NC)
Chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés Composants et appareils clos en exploitation	- 8 groupes froid contenant du fluide R410A, - 1 split contenant du R410A, - 3 condensateurs contenant du R407C Aucune de ces installations n'a une capacité unitaire supérieure à 13,2 L de fluide soit 14 kg	1185 (NC)
Stockage de gaz inflammables liquéfiés	Stockage d'aérosols contenant un gaz propulseur inflammable - Quantité totale susceptible d'être présente = 4,25 tonnes	1412 (NC)

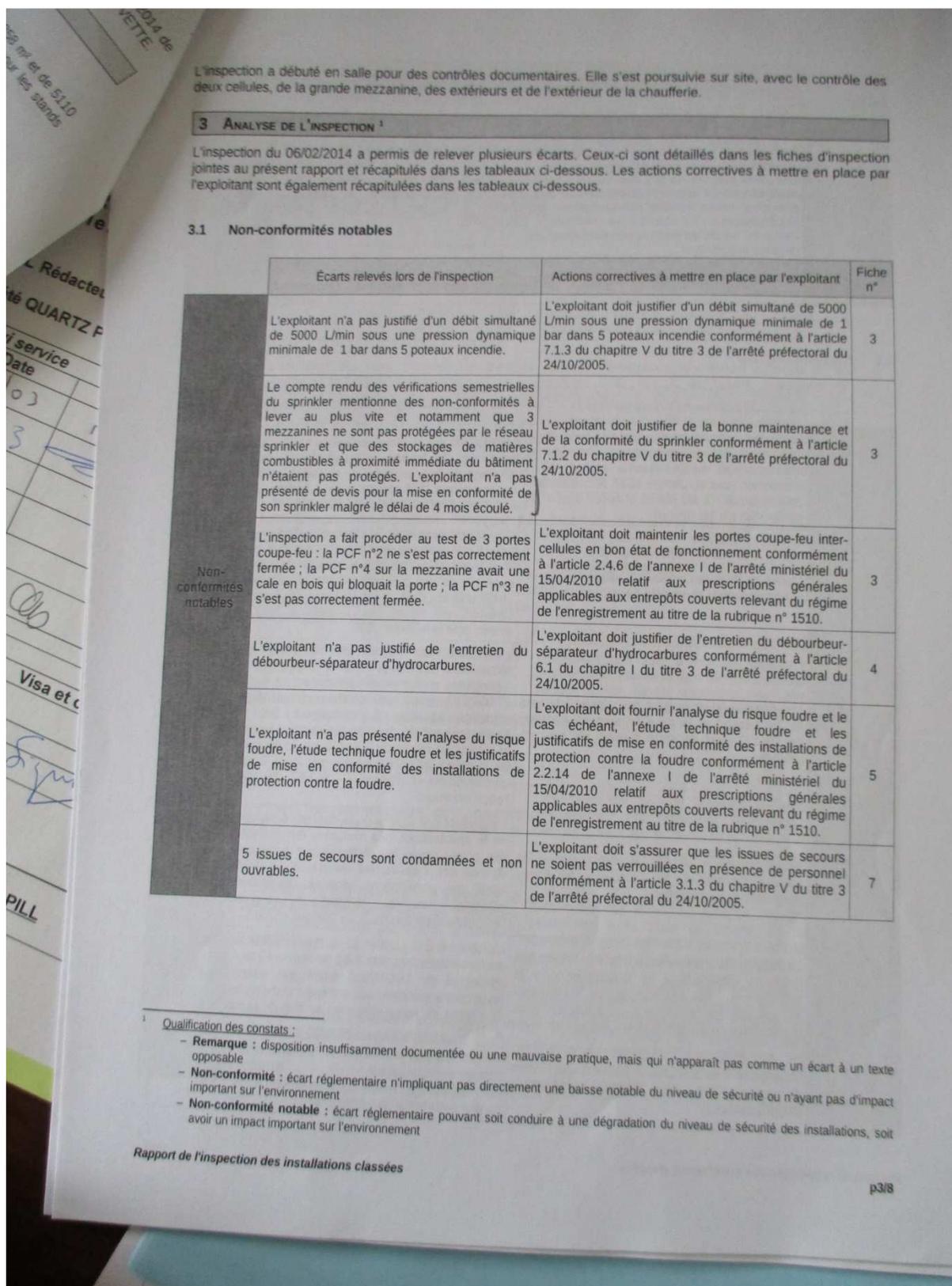
– Enjeux principaux :

L'établissement est situé dans une zone industrielle dense, la ZAC de Courtaboeuf. L'autoroute A 10 passe au Sud-Est de l'entrepôt

2 DÉROULEMENT DE L'INSPECTION

L'inspection a été menée sur les points suivants :

- Situation administrative de l'établissement,
- Examen des suites données à la visite d'inspection du 10/01/2007,
- Prescriptions relatives à la prévention de la pollution des eaux,
- Prescriptions relatives à la gestion des déchets,
- Prescriptions relatives à la prévention des risques accidentels.



	Écarts relevés lors de l'inspection	Actions correctives à mettre en place par l'exploitant	Fiche n°
Non-conformités notables	<p>Certains points de l'entrepôt (notamment le quai principal camion) sont situés à plus de 50 m d'une issue de secours et une partie de la mezzanine de la cellule 1 est en cul-de-sac et est à plus de 25 m d'une issue de secours</p> <p>Une porte indiquée en tant que « issue » sur la mezzanine de la cellule 1 donne dans le vide. Elle n'est pas accessible car une palette est placée devant.</p> <p>Certaines issues de secours ne comportent pas de barre anti-panique.</p> <p>Un quai côté Est mesure plus de 20 m de long et ne dispose pas d'une issue de secours à chaque extrémité.</p>	L'exploitant doit disposer d'issues de secours respectant les dispositions de l'article 3.1.3 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	7

3.2 Non-conformités

	Écarts relevés lors de l'inspection	Actions correctives à mettre en place par l'exploitant	Fiche n°
Non-conformités	L'état des stocks de septembre 2013 indique que 7346 m ³ de bois étaient stockés à cette date : le site est donc classé sous le régime de la déclaration sous la rubrique 1532. Aucun porter à connaissance n'a été réalisé et aucun dossier de déclaration n'a été déposé.	L'exploitant doit réaliser un porter à connaissance avec tous les éléments d'appréciation relatif au stockage de bois supérieur au niveau de déclaration sur la rubrique 1532 conformément à l'article 1 du titre 2 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	1
	L'unité de l'état des stocks est uniquement en m ³ et non en tonnes et est daté de septembre 2013.	L'exploitant doit fournir un état des matières stockées tenu à jour conformément à l'article 3.1.2 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005. Ces quantités doivent être exprimées a minima dans les unités utilisées dans la nomenclature des installations classées, soit en m ³ pour la rubrique 1532 et en tonnes pour la rubrique 1510.	1
	Les groupes froids ne sont pas utilisés à la date de l'inspection et la mise en sécurité (vidange des gaz à effet de serre fluorés) n'a pas été réalisée.	L'exploitant doit justifier des contrôles annuels d'étanchéité des équipements employant des fluides frigorigènes conformément à l'article 3 de l'arrêté du 07/05/2007 relatif au contrôle d'étanchéité des éléments assurant le confinement des fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatique ou mettre à l'arrêt ses équipements en les purgeant et en récupérant leur fluide frigorigène conformément à l'article R. 543-88 du code de l'environnement.	1
	Aucun rapport ne détaille les vérifications et les travaux effectués sur les extincteurs, les portes coupe-feu et les exutoires.	L'exploitant doit justifier de la vérification périodique et de la maintenance des exutoires, des extincteurs et des portes coupe-feu conformément à l'article 2.4.6 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 15/04/2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1510.	3
	Le rapport de maintenance des RIA mentionne quelques observations et notamment que le diffuseur d'un RIA est hors-service. L'exploitant n'a pas présenté de devis ni de justificatifs pour la levée des observations effectuées sur les RIA.	L'exploitant doit justifier de la maintenance des RIA conformément à l'article 2.4.6 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 15/04/2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1510.	3
	L'exploitant n'a pas justifié du bon dimensionnement du déboureur-séparateur d'hydrocarbures.	L'exploitant doit justifier du bon dimensionnement du déboureur-séparateur d'hydrocarbures conformément à l'article 6.1 du chapitre I du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	4

Rapport de l'inspection des installations classées

p-18

Écart relevé lors de l'inspection	Actions correctives à mettre en place par l'exploitant	Fiche n°
L'exploitant n'a pas justifié que le déboureur-séparateur d'hydrocarbures garantit un rejet inférieur à 10 mg/L d'hydrocarbures totaux dans les eaux pluviales.	L'exploitant doit justifier que les rejets du site dans le réseau d'eaux pluviales respecte une concentration en hydrocarbures totaux inférieure à 10 mg/L conformément à l'article 6.2 du chapitre I du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	4
L'exploitant n'a pas justifié que les réseaux d'eau sont de type séparatif eaux usées / eaux pluviales.	L'exploitant doit justifier que les réseaux d'eau sont de type séparatif eaux usées / eaux pluviales conformément à l'article 3.1 du chapitre I du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	4
L'exploitant n'a pas présenté de plan des réseaux enterrés.	L'exploitant doit fournir un schéma de tous les réseaux et un plan des égouts conforme à l'article 3.1 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 15/04/2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1510.	4
L'exploitant n'a pas présenté la consigne d'entretien du dispositif d'isolement.	L'exploitant doit établir la consigne d'entretien du dispositif d'isolement conformément à l'article 3.2 du chapitre I du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	4
L'exploitant n'a pas pu montrer l'exutoire de rejet du réseau d'eaux pluviales et n'a pas justifié que le point de rejet permet le prélèvement d'échantillons.	L'exploitant doit justifier qu'un point de prélèvement d'échantillons est présent en amont de l'exutoire du réseau d'eaux pluviales conformément à l'article 5.2 du chapitre I du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	4
L'exploitant a fait vérifier ses installations électriques en 2014. Le rapport mentionne 42 observations dont 17 déjà relevées en 2013. L'exploitant n'a donc pas procédé à la levée des non-conformités électriques relevées en 2013 dans les plus brefs délais.	L'exploitant doit justifier de la levée des non-conformités électriques relevées conformément à l'article 2.3 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	5
L'exploitant tient un suivi de ses déchets mais pas un registre chronologique. Le suivi des déchets ne mentionne pas les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • le code déchet, • la quantité de déchets sortants, • le code de traitement qui va être opéré dans l'installation vers laquelle le déchet est expédié, • la qualification du traitement. 	L'exploitant doit tenir à jour un registre déchets mentionnant l'ensemble des éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 29/02/2012 conformément à l'article R 541-43 du code de l'environnement.	6
L'entrepôt n'est pas accessible en permanence pour permettre l'intervention des services de secours.	L'exploitant doit rendre l'entrepôt accessible en permanence pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours conformément à l'article 7.3 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	7
L'exploitant n'a pas justifié que le personnel de gardiennage est familiarisé avec les installations et notamment la mise en œuvre du dispositif d'isolement.	L'exploitant doit justifier que le personnel de gardiennage est familiarisé avec les installations et notamment à la mise en œuvre du dispositif d'isolement conformément à l'article 2.1 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	7
L'exploitant n'a pas présenté le compte rendu de l'exercice de défense contre l'incendie.	L'exploitant doit justifier de l'organisation d'un exercice de défense contre l'incendie au moins tous les 3 ans conformément à l'article 2.2.10 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 15/04/2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1510.	7

Non-conformités

	Écarts relevés lors de l'inspection	Actions correctives à mettre en place par l'exploitant	Fiche n°
Non-conformités	De nombreux BAES ne sont pas en bon état de fonctionnement, certains indiquent de fausses informations et le cheminement vers les issues de secours n'est pas correctement visible dans une partie de l'entrepôt.	L'exploitant doit signaler les issues et les cheminements qui conduisent aux dégagements conformément à l'article 3.1.3 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	7
	L'exploitant n'a pas justifié que les dispositions constructives visent à ce que la ruine d'un élément suite à un sinistre n'entraîne pas la ruine en chaîne de la structure du bâtiment et ne favorise pas l'effondrement de la structure vers l'extérieur de la première cellule en feu.	L'exploitant doit justifier que les dispositions constructives visent à ce que la ruine d'un élément suite à un sinistre n'entraîne pas la ruine en chaîne de la structure du bâtiment et ne favorise pas l'effondrement de la structure vers l'extérieur de la première cellule en feu conformément à l'article 2.2.1 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	8
	L'exploitant n'a pas justifié que la toiture satisfait à la classe et l'indice T 30/1.	L'exploitant doit justifier que la toiture satisfait à la classe et l'indice T 30/1 conformément à l'article 2.2.1 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	8
	L'exploitant n'a pas justifié que la surface des exutoires de fumées représente 0,5 % de la surface de la toiture et que les éléments permettant un désenfumage naturel représentent 2 % de la surface de la toiture.	L'exploitant doit justifier que la surface des exutoires de fumées est supérieure 0,5 % de la surface de la toiture et que les éléments permettant un désenfumage naturel représentent au moins 2 % de la surface de la toiture conformément à l'article 2.2.2 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	8
	L'exploitant n'a pas justifié que les cantons mesurent moins de 1600 m ² .	L'exploitant doit justifier que les cantons mesurent moins de 1600 m ² conformément à l'article 2.2.2 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005.	8
	De grandes bouteilles de gaz non identifiées sont présentes à l'extérieur de l'entrepôt. L'exploitant ne connaît pas le contenu des bouteilles.	L'exploitant doit étiqueter les bouteilles non identifiées conformément à l'article 2.3.1 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 15/04/2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1510 ou les faire évacuer dans les filières adaptées.	8

3.3 Remarques

	Écarts relevés lors de l'inspection	Actions correctives à mettre en place par l'exploitant	Fiche n°
Remarques	Le plan général des stockages n'est pas daté.	Il convient que l'exploitant dispose de plans datés.	1
	Le volume de l'entrepôt est de (5228+5110)x10,2 = 105 448 m ³ . Le volume autorisé est de 97 120 m ³ et les surfaces des cellules autorisées sont de 5840 m ² et 5453 m ² , soit plus que ce qui a été déclaré par l'exploitant au jour de l'inspection. Le comptage du volume des cellules n'a pas été correctement réalisé lors de l'instruction du dossier initial car la hauteur prise était la hauteur sous ferme (8,6 m) et non pas la hauteur au faitage.	L'exploitant doit se positionner sur la rubrique 1510 en mentionnant le volume exact des cellules de stockage (surface des cellules x hauteur au faitage).	1
	Les surfaces des cellules sont de 5228 m ² et 5110 m ² au lieu des 5840 m ² et 5453 m ² autorisés.	L'inspection prend acte que la surface des cellules de stockage est inférieure à celle mentionnée à l'article 2.2.3 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005 et que cela va dans le sens de la sécurité.	1

Rapport de l'inspection des installations classées

	Écarts relevés lors de l'inspection	Actions correctives à mettre en place par l'exploitant	Fiche n°
Remarques	Le système de télésurveillance ne permet pas de garantir une levée de doute sur le site. Il est possible qu'en cas de départ de feu, personne ne se déplace sur site afin d'effectuer la levée de doute.	Il convient que l'exploitant organise son système de télésurveillance et d'astreintes de manière à ce que la levée de doute en cas de départ d'incendie puisse être faite rapidement à tout moment de l'année.	7
	La partie sous la grande mezzanine en béton de la cellule 2 n'est pas désenfumée.	Il convient que l'exploitant s'assure du bon désenfumage de la mezzanine en béton de la cellule 2.	8

Ces constats ont été présentés à l'exploitant à l'issue de la visite d'inspection.

4 PROPOSITIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Il est proposé de demander à l'exploitant de bien vouloir informer l'inspection, dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant la prochaine visite, des actions engagées suite aux remarques et non-conformités formulées dans les fiches de visite d'inspection en annexe au présent rapport.

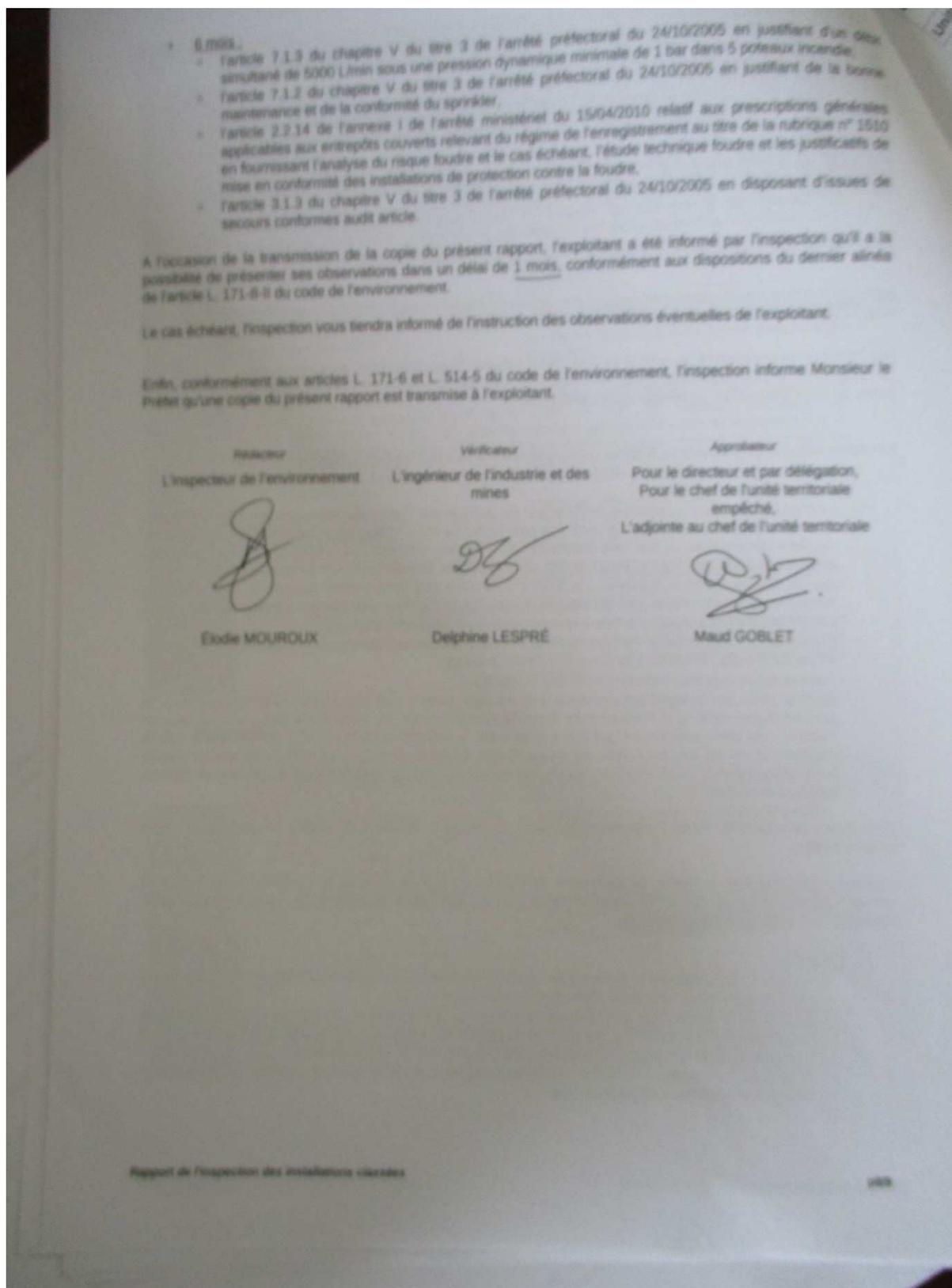
Considérant que lors de la visite du 6 février 2014, l'inspection a constaté les non-conformités notables suivantes :

- L'exploitant n'a pas justifié d'un débit simultané de 5000 L/min sous une pression dynamique minimale de 1 bar dans 5 poteaux incendie ;
- Le compte rendu des vérifications semestrielles du sprinkler mentionne des non-conformités à lever au plus vite et notamment que 3 mezzanines ne sont pas protégées par le réseau sprinkler et que des stockages de matières combustibles à proximité immédiate du bâtiment n'étaient pas protégés. L'exploitant n'a pas présenté de devis pour la mise en conformité de son sprinkler malgré le délai de 4 mois écoulé ;
- lors du test de 3 portes coupe-feu : la PCF n°2 ne s'est pas correctement fermée ; la PCF n°4 sur la mezzanine avait une cale en bois qui bloquait la porte ; la PCF n°3 ne s'est pas correctement fermée ;
- L'exploitant n'a pas entretenu le déboureur-séparateur d'hydrocarbures en 2013 ;
- L'exploitant n'a pas présenté l'analyse du risque foudre, l'étude technique foudre et les justificatifs de mise en conformité des installations de protection contre la foudre ;
- 5 issues de secours sont condamnées et non ouvrables ;
- Certains points de l'entrepôt (notamment le quai principal camion) sont situés à plus de 50 m d'une issue de secours et une partie de la mezzanine de la cellule 1 est en cul-de-sac et est à plus de 25 m d'une issue de secours ; une porte indiquée en tant que « issue » sur la mezzanine de la cellule 1 donne dans le vide et n'est pas accessible car une palette est placée devant. Certaines issues de secours ne comportent pas de barre anti-panique. Un quai côté Est mesure plus de 20 m de long et ne dispose pas d'une issue de secours à chaque extrémité.

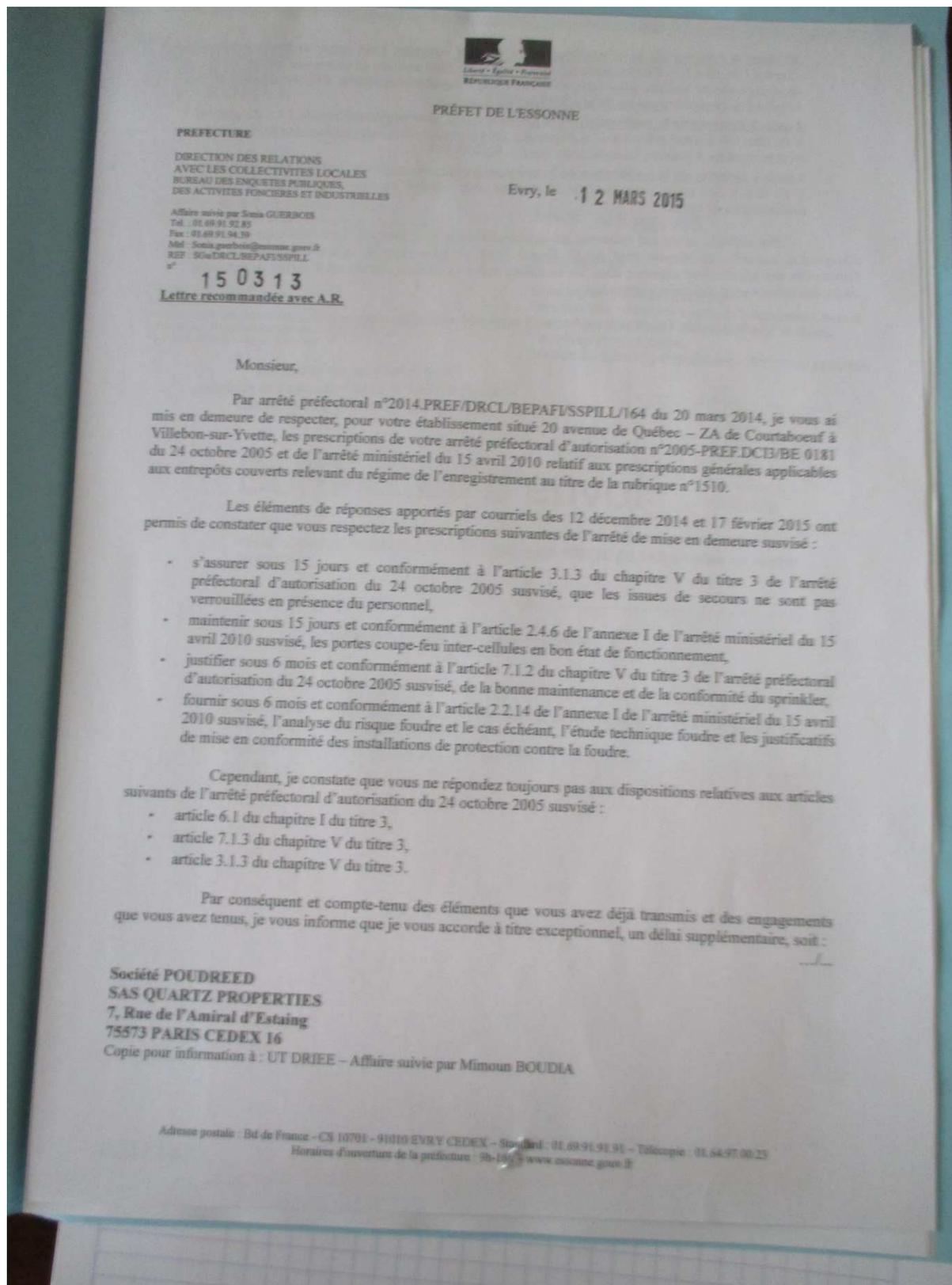
Considérant les enjeux en terme d'intervention du SDIS, de pollution chronique du réseau d'eaux pluviales et de risque incendie,

L'inspection propose à M. le Préfet, en application de l'article L. 171-8 du code de l'environnement, de mettre en demeure l'exploitant de justifier et de respecter les articles suivants dans les délais ci-dessous à compter de la notification de l'arrêté de mise en demeure :

- 15 jours :
 - l'article 3.1.3 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005 en s'assurant que les issues de secours ne soient pas verrouillées en présence de personnel,
 - l'article 2.4.6 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 15/04/2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1510 en maintenant les portes coupe-feu inter-cellules en bon état de fonctionnement,
 - l'article 6.1 du chapitre I du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24/10/2005 en justifiant de l'entretien du déboureur-séparateur d'hydrocarbures,



2015 : Mise en demeure de la Préfecture



- **15 jours à compter de la notification du présent courrier**, pour respecter l'article 6.1 du chapitre I du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2005 susvisé, en présentant un devis signé de commande de travaux pour équiper le site d'un déboureur-séparateur d'hydrocarbures et en installant ce dispositif **dans un délai maximum de 4 mois**,
- **4 mois à compter de la notification de la présente lettre**, pour respecter l'article 7.1.3 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2005 susvisé, en réalisant les mesures hydrauliques, en simultané sur 5 poteaux incendie,
- **4 mois à compter de la notification de la présente lettre**, pour respecter l'article 3.1.3 du chapitre V du titre 3 de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2005 susvisé, en disposant d'issues de secours conformes au dit article.

Par ailleurs, en ce qui concerne les non-conformités et remarques formulées dans les fiches d'inspection annexées au rapport daté du 18 février 2014, je vous rappelle que vous devez informer l'inspection des installations classées, dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant la prochaine visite, des actions engagées pour y répondre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Chef de Bureau des enquêtes publiques,
des activités foncières et industrielles

Tony CARRE

LA POSTE
AVIS DE
RECEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDEE

LA POSTE
Présente / Avisé le : 13 03 2015
Signature du destinataire
ou du mandataire
SARL PROUREED FRANCO
7 rue de l'Amiral d'Estaing CS 41694
R.C.S. PARIS B 423 990 28
Téléphone 01 44 40 15 89 - Fax : 01 44 40 15 89

Code-barres : 2C 089 911 0271 0

Société POURRED
SAS QUARTZ PROPRIETES
7, rue de l'Amiral d'Estaing
75573 PARIS CEDEX 16

DRCL-BEPAFI-SSPILL (Sgu)
Boulevard de France - CS 10701
91010 - EVRY Cedex

RETOUR
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.
CE FEUILLET ET LA PREUVES DE DISTRIBUTION SONT A DETACHER ENSEMBLE

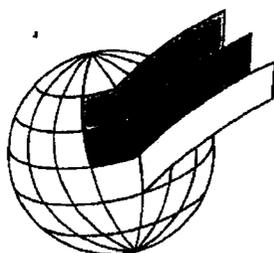


PROUDREED

► Diagnostic environnemental du milieu souterrain

Annexe 4. Rapport de diagnostic de pollution des sols GRS Valtech (rapport 04T1258 du 18/05/2004)

Cette annexe contient 19 pages



GRS VALTECH

Réhabilitation de sites pollués
Élimination de déchets industriels



SPICERS FRANCE

DIAGNOSTIC DU SOUS-SOL

**Z.I. DE COUTABOEUF
VILLEBON-SUR-YVETTE (91)**

Rapport d'Étude n° 04T125 - Version 1 du 18 mai 2004

Affaire suivie par Wilfried VANNIER et Christine KAZMIERCZAK

3, RUE DE LA RIVIÈRE - B.P. 31 - 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE - Tél. : 01 61 04 33 44 - Fax : 01 61 04 33 42
Siège Social : 327, rue des Mercières - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - LYON

S.A. AU CAPITAL DE 5 032 890 € - RCS LYON B 388 977 068 - APE 900C - Pour toute contestation, le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent



SOMMAIRE

1	CADRE DE L'ETUDE	3
2	ETAPE B : INVESTIGATIONS DE TERRAIN	4
2.1	MESURES DE SECURITE	4
2.2	CAMPAGNE DE RECONNAISSANCE DES SOLS.....	4
2.3	OBSERVATIONS DE TERRAIN	6
2.4	RESULTATS D'ANALYSES DE SOL ET INTERPRETATIONS.....	7
2.4.1	<i>Analyses en laboratoire agréé</i>	7
2.4.2	<i>Valeurs guides</i>	7
2.4.3	<i>Paramètres analysés et échantillons sélectionnés</i>	8
2.4.4	<i>Interprétations des résultats d'analyses</i>	9
3	CONCLUSIONS	10
3.1	ÉTAT DE LA QUALITE DES SOLS	10
3.2	LIMITE D'UTILISATION DES ETUDES DE POLLUTION DU MILIEU SOUTERRAIN.....	10



1 CADRE DE L'ETUDE

Dans le cadre de la vente d'un terrain situé dans la Zone Industrielle de Courtaboeuf, au 20 avenue de Québec, à Villebon-sur-Yvette (91), la société SPICERS FRANCE a mandaté GRS VALTECH pour la réalisation d'une expertise du sous-sol au droit de son site de stockage et de distribution de matériel.

Ce rapport présente l'ensemble des résultats relatifs au diagnostic du sous-sol :

- la localisation des sondages de reconnaissance,
- les investigations de terrain et protocole (réalisation de sondages),
- l'interprétation des résultats d'analyses,
- les conclusions.



2 ETAPE B : INVESTIGATIONS DE TERRAIN

2.1 Mesures de sécurité

Les investigations de terrain ont été réalisées le 20 avril 2004.

Avant le début des travaux, un repérage sur site des sources potentielles de pollution et des réseaux enterrés a été établi.

2.2 Campagne de reconnaissance des sols

Afin de caractériser les sols au droit du site, cinq sondages ont été réalisés. Ils ont été exécutés à l'aide d'une tarière mécanique (diamètre 102 mm).

La localisation et la profondeur des ouvrages ont été définies de façon à vérifier la qualité du sol au droit des installations considérées comme des sources de pollution potentielle, sur l'ensemble du site.

Le tableau 1 indique la correspondance entre les sondages réalisés et les installations à reconnaître.

Sondage	Installation à reconnaître	Profondeur
S1	Aire de stockage, au centre de l'entrepôt	4 m
S2	Zone de stockage des chariots élévateurs	4 m
S3	Quai de chargement et de déchargement	4 m
S4	Quai de chargement et de déchargement	4 m
S5	Parking à l'entrée	4 m

Tableau 1 : Localisation et profondeur des ouvrages réalisés sur le site

L'implantation des ouvrages est présentée en figure 1.

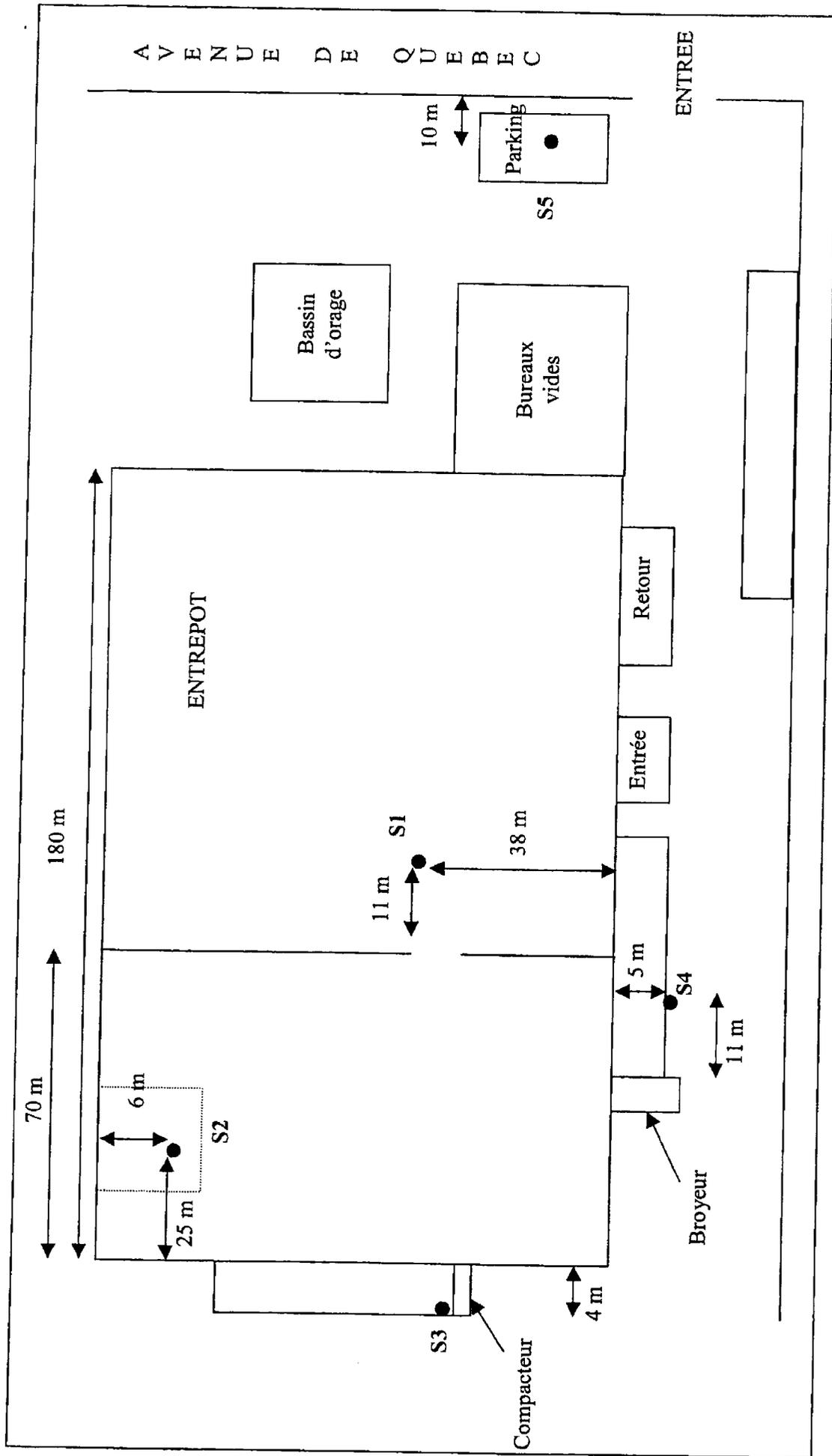


Figure 1 : Localisation des ouvrages sur le site

18/03/04 Diagnostic du sous-sol / SPICERS / Villebon-sur-Yvette (91) / 04T125 / v1.doc 5/19
Tous droits réservés



GRS VALTECH

Pour chaque sondage, un relevé précis des profils lithologiques a été réalisé afin de noter d'éventuels critères organoleptiques de pollution : aspect visuel et texture (cf. annexe 1).

Des prélèvements de sol ont été effectués à l'avancement des sondages, selon la géologie observée et les indices organoleptiques rencontrés.

Les échantillons ont été conditionnés dans des flacons en verre de 250 ml et stockés à 4°C à l'abri de la lumière. Les échantillons non analysés sont conservés pendant 30 jours afin de pouvoir réaliser d'éventuelles analyses complémentaires.

Les sondages ont ensuite été rebouchés avec des déblais et étanchéifiés en surface avec du ciment, pour supprimer tout risque de transfert de pollution en profondeur.

2.3 Observations de terrain

Les terrains rencontrés au droit du site sont constitués, sur les quatre premiers mètres, par différents types de terrain :

- de 0,2 à 0,4 m de profondeur :
 - des sables marrons (S1),
 - des sables argileux verts (S3),
 - des graves calcaires marrons clairs (S2),
 - des graves ciment beiges (S4 et S5).

- de 0,4 à 4 m de profondeur :
 - des limons argileux, verts ou marrons, variant jusqu'à 2 m de profondeur (S1 à S4),
 - des sables verts grisâtres (S5),
 - des argiles jaunes verdâtres (S4, S5),
 - des argiles à meulière, marron-orangé à rougeâtre, variant jusqu'à 3,1 m de profondeur,
 - des sables argileux rougeâtres (S2, S3),
 - des argiles jaunâtres avec passage de gris (S3).

Sur l'ensemble des sondages, il n'a pas été mis en évidence d'indices organoleptiques caractéristiques d'une pollution éventuelle.



2.4 Résultats d'analyses de sol et interprétations

2.4.1 Analyses en laboratoire agréé

Les analyses des échantillons ont été réalisées par le laboratoire Wessling, agréé par le Ministère de l'Environnement et accrédité COFRAC.

Le choix des échantillons de sol à analyser a été guidé par :

- les observations organoleptiques (couleur, texture,...),
- le positionnement des sondages par rapport aux infrastructures et aux installations à reconnaître.

Les paramètres analysés découlent de l'identification des zones sources de pollution potentielle, résultant principalement de l'étude historique du site. La matrice « activité / substances » ou « activité / déchets » proposé par le guide national « Gestion des sites (potentiellement) pollués », élaboré par le Ministère de l'Environnement (version 2, mars 2000, BRGM Editions, mise à jour septembre 2001) propose un panel de substances pouvant être mises en cause.

2.4.2 Valeurs guides

Dans le cadre de l'évaluation simplifiée des risques d'un site, le guide national « Gestion des sites (potentiellement) pollués », élaboré par le Ministère de l'Environnement (version 2, mars 2000, BRGM Editions, mise à jour septembre 2001), définit l'existence et l'étendue d'une source par le dépassement des valeurs de définition source sol (VDSS).

La VDSS est indépendante du contexte environnemental du site et ne peut être assimilée à un objectif de réhabilitation du site qui doit intégrer les notions de vulnérabilité et de risques, au même titre que la spécificité et le devenir du site.

D'autre part, selon le guide national « Gestion des sites (potentiellement) pollués », élaboré par le Ministère de l'Environnement (version 2, mars 2000, BRGM Editions, mise à jour septembre 2001), l'impact d'une source sol sur le milieu se définit par le dépassement aux valeurs de constat d'impact ou VCI.

Selon l'usage du site, deux séries de valeurs guide sont utilisées : VCI usage non sensible dans le cas d'une utilisation industrielle et VCI usage sensible dans le cas d'une utilisation « publique » (habitation, parc,...). Compte tenu du contexte industriel et de la vocation du site, les VCI usage non sensible ont été retenues (cf. tableau 2).



Substances	VDSS en mg/kg MS	VCI sol usage non sensible
HCT	2500	25 000
Métaux lourds	As	19
	Cd	10
	Cr total	65
	Cu	95
	Hg	3,5
	Ni	95
	Pb	200
	Zn	4500

Tableau 2 : Valeurs guide pour les sols (VDSS et VCI usage non sensible)

2.4.3 Paramètres analysés et échantillons sélectionnés

Les paramètres sélectionnés et les échantillons analysés sont répertoriés dans le tableau suivant :

Designation des sondages	Profondeur (en m)	Sol	ANALYSES	
			HCT	Métaux lourds (*)
S1	1 - 2 m	X	X	X
S2	0 - 1 m	X	X	X
S3	0 - 1 m	X	X	X
S4	1 - 2 m	X	X	X
S5	0 - 1 m	X	X	X
Nombre d'échantillons analysés			5	5

(*) liste des métaux lourds : As, Cd, Cu, Cr total, Hg, Ni, Pb, Zn.

Tableau 3 : Paramètres analysés et échantillons sélectionnés

Les résultats des analyses des sols sont présentés dans le tableau 4 et les bordereaux d'analyses (cf. annexe 2).



Teneurs en mg/kg MS	S1	S2	S3	S4	S5	VDSS en mg/kg MS	VCI/sol usage non sensibles
	0-2 m	0-1 m	0-1 m	1-2 m	0-1 m		
HCT	18	5	< 5	5	54	2500	25 000
Métaux lourds	As	< 10	< 10	13	12	19	120
	Cd	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	60
	Cr total	30	26	41	53	31	7000
	Cu	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	95
	Hg	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	3,5
	Ni	23	21	20	20	21	95
	Pb	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50	200
	Zn	40	32	35	34	38	4500

Tableau 4 : Résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé sur les échantillons de sol en mg/kg de MS.

2.4.4 Interprétations des résultats d'analyses

Toutes les teneurs en hydrocarbures totaux et en métaux lourds des échantillons analysés sont inférieures à la VDSS. Aucune source sol de pollution n'a été mise en évidence.



3 CONCLUSIONS

3.1 État de la qualité des sols

Le diagnostic du sous-sol n'a mis en évidence aucune source sol de pollution. Toutes les teneurs en hydrocarbures totaux et en métaux lourds restent inférieures aux VDSS.

Ces résultats montrent que le site ne présente pas de risque pour la santé humaine.

3.2 Limite d'utilisation des études de pollution du milieu souterrain

Les conclusions du diagnostic reposent sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, de façon orientée en fonction des informations historiques ou en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution.

Quel que soit le nombre de sondages réalisés, ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des terrains. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.

Par ailleurs, les paramètres analysés découlent de la matrice « activité / substances » ou « activité / déchets » proposée par le guide du Ministère de l'Environnement. La nature des composés étudiés s'appuie sur les conclusions relatives à l'identification des zones sources potentielles de pollution.

Enfin, le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.



**ANNEXE 1
PROFILS LITHOLOGIQUES
DES OUVRAGES**



GRS VALTECH

N° forage : S1

FORMULAIRE

Coupe de forage / sondage (4 m)

Coordonnées :

x :
y :
z :

Rédacteur :

PhT

Date réalisation :

20/04/2004

Chantier :

04T125 Villebon/Yvette SPICERS

Profondeur		Développement		Equipement			Entreprise :	
Forée :	3,10 m	Méthode :	-	diam. foration :	102 mm	crépine :	-	m
Finale :	m	Durée :	-	diam. PVC int. :	- mm	ouverture crépine :	-	mm
Solet :	m	Débit :	-	diam. PVC ext. :	- mm	PVC :	-	-
		Date :	-	tubage :	- m			
							Atelier : Francilienne Forage	
							Equipe : STORA Patrice	
							Outil : APAFOR Tarrière	

Profondeur (m)	Coupe technique	Niveau statique (m)	Mesures gaz (ppmv)	Odeurs	Echantillons envoyés en labo		Profondeur (m)	Colonne litho.	Description lithologique
					Sol	Eau			
							0,15		Dalle béton
							0,4		Sables marrons
1				X			1		Argiles sablo-limoneuses, marron foncé
2				X	1 - 2 m		2		
3				X			3		Argiles à meulière, marron clair
							3,1		
4							4		
5							5		



GRS VALTECH

N° forage : **S2**

FORMULAIRE

Coupe de forage / sondage (4 m)

Coordonnées :

x :
y :
z :

Rédacteur :

PhT

Date réalisation :

20/04/2004

Chantier :

04T125 Villebon/Yvette SPICERS

Profondeur		Développement		Equipement			Entreprise :	
Forée :	3,50 m	Méthode :	-	diam. foration :	102 mm	crépine :	-	m
Finale :	m	Durée :	-	diam. PVC int. :	- mm	ouverture crépine :	-	mm
Socle :	m	Débit :	-	diam. PVC ext. :	- mm	PVC :	-	
		Date :	-	tubage :	- m			
							Atelier : Francienne Forage	
							Equipe : STORA Patrice	
							Outil : APAFOR Trrière	

Profondeur (m)	Coupe technique	Niveau statique (m)	Mesures gaz (ppmv)	Odeurs	Echantillons envoyés en labo		Profondeur (m)	Colonne litho.	Description lithologique
					Sol	Eau			
							0,15		Dalle béton
							0,4		Graves calcaires, marron clair
					X		0,8		Limons + chaux, marronnâtres
1				0 - 1 m			1		Limons en place, marrons
					X		1,5		Argiles à meulière, marron orangé
2							2,2		Sables argileux rougeâtres présence d'eau à 3 m
					X		3,5		Refus sur bloc à meulière
3							4		
							5		



GRS VALTECH

N° forage : S3

FORMULAIRE

Coupe de forage / sondage (4 m)

Coordonnées :

x :
y :
z :

Rédacteur :

PhT

Date réalisation :

20/04/2004

Chantier :

04T125 Villebon/Yvette SPICERS

Profondeur		Développement		Equipement			Entreprise :	
Forée :	4 m	Méthode :	-	diam. foration :	102 mm	crépine :	-	m
Finale :	m	Durée :	-	diam. PVC int. :	- mm	ouverture crépine :	-	mm
Socle :	m	Débit :	-	diam. PVC ext. :	- mm	PVC :	-	-
		Date :	-	tubage :	- m			
							Atelier : Francienne Forage	
							Equipe : STORA Patrice	
							Outil : APAFOR Tarrière	

Profondeur (m)	Coupe technique	Niveau statique (m)	Mesures gaz (ppmv)	Odeurs	Echantillons envoyés en labo		Profondeur (m)	Colonne litho.	Description lithologique
					Sol	Eau			
1					X	0 - 1 m	0,15		Dalle béton
							0,5		Sables argileux verts
2					X		1		Limons argileux verts
							1,4		Argiles à meulière, rouge orangé
3					X		2		Sables argileux rougeâtres
							2,4		Argiles jaunâtres avec passage gris blanc
4					X				
5									



GRS VALTECH

N° forage : **S4**

FORMULAIRE

Coupe de forage / sondage (4 m)

Coordonnées :

x :
y :
z :

Rédacteur :

PhT

Date réalisation :

20/04/2004

Chantier :

04T125 Villebon/Yvette SPICERS

Profondeur		Développement		Equipement			Entreprise :		
Forée :	<i>2,5 m</i>	Méthode :	-	diam. foration :	<i>102 mm</i>	crépine :	-	Atelier :	<i>Francilienne Forage</i>
Finale :	<i>m</i>	Durée :	-	diam. PVC int. :	<i>- mm</i>	ouverture crépine :	-	Equipe :	<i>STORA Patrice</i>
Socle :	<i>m</i>	Débit :	-	diam. PVC ext. :	<i>- mm</i>	PVC :	-	Outil :	<i>APAFOR Tarrière</i>
		Date :	-	tubage :	<i>- m</i>				

Profondeur (m)	Coupe technique	Niveau statique (m)	Mesures gaz (ppmv)	Odeurs	Echantillons envoyés en labo		Profondeur (m)	Colonne litho.	Description lithologique
					Sol	Eau			
							0,15		Dalle béton
							0,4		Graves ciment beiges
1					X		1		Limons argileux marrons
							1,2		
2					X		2		Argiles jaunes verdâtres
					1 - 2 m				
					X				Argiles à meulière rougâtres
							2,5		
3							3		Refus sur bloc à meulière
4							4		
5							5		

09/08/00

EN / CdF. CdS.6 / xls / 2

1/1



GRS VALTECH

N° forage : **S5**

FORMULAIRE

Coupe de forage / sondage (4 m)

Coordonnées :

x :
y :
z :

Rédacteur :

PhT

Date réalisation :

20/04/2004

Chantier :

04T125 Villebon/Yvette SPICERS

Profondeur		Développement		Equipement			Entreprise :	
Forée :	<i>3 m</i>	Méthode :	-	diam. foration :	<i>102 mm</i>	crépine :	-	<i>m</i>
Finale :	<i>m</i>	Durée :	-	diam. PVC int. :	-	ouverture crépine :	-	<i>mm</i>
Socte :	<i>m</i>	Débit :	-	diam. PVC ext. :	-	tubage :	-	<i>m</i>
		Date :	-			PVC :	-	
							Atelier : <i>Francilienne Forage</i>	
							Equipe : <i>STORA Patrice</i>	
							Outil : <i>APAFOR Tarrière</i>	

Profondeur (m)	Coupe technique	Niveau statique (m)	Mesures gaz (ppmv)	Odeurs	Echantillons envoyés en labo		Profondeur (m)	Colonne litho.	Description lithologique
					Sol	Eau			
1					X		0,2		Dalle béton
							0,4		Graves ciment beiges
							0,8		Tout venant + galets
							1		Sables verts grisâtres
2					X		2		Argiles à meulière jaunes verdâtres
							2,6		Argiles à meulière rougeâtres
3					X		3		Refus bloc à meulière
4							4		
5							5		



ANNEXE 2
RESULTATS D'ANALYSES DU
LABORATOIRE WESSLING



Laboratoires Wessling

Parc technologique de Lyon
10, Allée Irène Joliot Curie - Bât. B6
F-69791 St.-Priest Cedex
Tel. : 04 72 79 53 54 - Fax : 04 72 79 53 55
labo@wessling.fr

REÇU 10 MAI 2004

GRS VALTECH
A l'attention de M. TALLEC/VANNIER
3 rue de la rivière
78420 Carrières sur Seine

St Priest, le 5 mai 2004

Pour toutes questions
vos correspondants :
JF Campens /O. Sibourg
☎ : 04.72.79.53.54
Fax : 04.72.79.53.55

Analyses d'échantillons de sol
Rapport d'essai n : 4F2027

Page 1 sur 2

Prise d'échantillon le : 20/04/04
Enregistrement le : 22/04/04
Votre commande du : 21/04/04

par : GRS VALTECH
Nature des échantillons : sol

Imputation : 04T125

Commande : 14066P

Résultats d'analyse

Les analyses ont été réalisées au laboratoire WESSLING d'Oppin
Les analyses comportant un ☐ ont été réalisées au laboratoire WESSLING de Lyon

Les méthodes développées par les laboratoires WESSLING d'Oppin, Darnstadt, Altenberge, Hanovre, Munich et Bochum sont accréditées par le DAR,
reconnu par le COFRAC.

Les méthodes développées au laboratoire WESSLING de Lyon listées ci-dessous sont accréditées par le COFRAC section essais n°I-1364.
Portées d'accréditation DAR et COFRAC communiquées sur demande.

Eaux : pH, Conductivité, Chrome IV, Indice phénol, Cyanures, COHV, BTEX,
Sols : pH, Matières sèches, Minéralisation, Métaux, Mercure, COHV, BTEX.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.
Ce rapport d'essai ne peut être reproduit sans l'autorisation des laboratoires WESSLING (EN ISO 17025)

SARL au capital de 50.917.20 €
RCS Lyon 423 257 542 - APE 7312



Laboratoires Wessling

Parc technologique de Lyon
 10, Allée Irène Joliot Curie - Bat. B6
 F-69791 St.-Priest Cedex
 Tél. : 04 72 79 53 54 - Fax : 04 72 79 53 55
 labo@wessling.fr

Rapport d'essai N° : 4F2027
 Projet : 04T125

St Priest, le 05/05/2004

N°-labo Identification		4F2027-01 ECH 1 1-2	4F2027-02 ECH 2 0-1	4F2027-03 ECH 3 0-1	4F2027-04 ECH 4 1-2	4F2027-05 ECH 5 0-1
Résultats d'après matières originales						
Matières sèches	%	82,9	83,7	82,8	82,3	83,6
Résultats d'après matières sèches						
Hydrocarbures totaux	mg/kg-MS	18	5	<5	5	54
Métaux μ						
<i>Après minéralisation à l'eau régale</i>						
Arsenic (As)	mg/kg-MS	<10	<10	13	12	10
Cadmium (Cd)	mg/kg-MS	<5	<5	<5	<5	<5
Chrome (Cr) total	mg/kg-MS	30	26	41	53	31
Cuivre (Cu)	mg/kg-MS	<5	<5	<5	<5	<5
Mercure (Hg)	mg/kg-MS	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Nickel (Ni)	mg/kg-MS	23	21	20	20	21
Plomb (Pb)	mg/kg-MS	<50	<50	<50	<50	<50
Zinc (Zn)	mg/kg-MS	40	32	35	34	38

Substances	Méthodes	Seuils min.
HCT	DIN 38 409 H18 eq. NFX 31-410 (IR/TF)	5 mg/kg
Mat. sèches	ISO 11465	0,10%
Min. eau régale	d'ap. EN 11466	---
Métaux par ICP-AES	d'ap. EN ISO 11885	Divers
Mercure	EN 1483	0,1 mg/kg


 Dipl.-Ing. J-F. Campens